



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 26 septembre 2022

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sauter Ludovic

Présences : Balestra Raphaël, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Marti Laure, Märki Baptiste, Märki Daniel, Monney Florian, Müller Nadia, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice et Wyss Gérard

Excusé : Arnold Pascale

Absent : -

Secrétaire : Ghalouni Stéphanie

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Darcey Christina, Delley Stéphane, Monney Fabien

Excusé : Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Le président, **M. Ludovic Sauter**, souhaite la bienvenue à cette 7^e séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir. Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole. Depuis la dernière séance, nous avons perdu M. Roger Noble, partenaire de Mme Véronique Gerbex, collaboratrice dans l'administration communale, mais aussi beau-père de M. François Guerry, boursier communal. Je leur adresse, ainsi qu'à leur famille, mes sincères condoléances. Mais la vie doit reprendre le dessus, et j'ai également le plaisir d'annoncer la naissance d'un garçon pour M. Guerry, Paul, dans le courant de l'été.

Le bel été, dont nous avons été gratifiés, fut également l'un des plus chaud et sec de ces dernières décennies, certes agréable pour le tourisme et les vacances, mais non sans conséquences pour certains domaines d'activité.

Nous voilà maintenant en automne, le temps des récoltes ! La Bénichon est déjà derrière nous. Les vendanges ont également été avancées, si bien que les dernières récoltes ont eu lieu en fin de semaine passée. 2022 laisse présager un millésime de qualité.

Si les étudiants ont repris le chemin des universités seulement la semaine dernière, ce n'est pas le cas des affaires communales, qui n'ont guère profité de relâches durant ces derniers mois.

La partie officielle va débuter et je vous demande de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables. Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, MM. Patrick Castioni et Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Sont excusés, Mme Pascale Arnold, Conseillère générale. Quatre membres du Conseil communal sont présents ce soir, sont absents : MM. Philippe Rapo, Stéphane Rey et Bernard Pochon.

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 juin 2022
2. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles
3. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-BROYE)
4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins
5. Présentation du rapport d'étude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30km/h élargie)
6. Informations du Conseil communal
7. Informations du Conseil général
8. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 juin 2022

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 27 juin 2022, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est approuvé par 29 voix.

Le président remercie Mme Stéphanie Ghalouni, secrétaire du Conseil général pour la rédaction de celui-ci.

2. Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Christian Cornioley, conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation de l'objet.

M. Christian Cornioley

Petite mise en bouche à CHF 30'000.- histoire de se mettre dans le rythme.

Le contexte

Dans le cadre de l'entretien de nos infrastructures (route communale), nous avons identifié en 2019 l'objet cité dans le présent projet comme priorité à réaliser en 2023, ceci sans changements majeurs des structures techniques d'origine.

Pour rappel, nous faisons suite aux réclamations de bordiers sur l'état des infrastructures communales dans le village de Châbles ainsi qu'aux observations lors de l'établissement du mille-feuilles en 2019 (feuille de route du réseau routier communal) et à la stratégie de mise en œuvre du mille-feuilles présentée au Conseil général.

Nous nous appuyons sur notre expérience avec le projet du chemin «Le Communeau» qui s'est bien déroulé pour entreprendre cette initiative.

Le périmètre



Le planning

Septembre 2022 : Demande de crédit au Conseil général
Octobre 2022 : Valider une offre
Automne-hiver 2022 : Réaliser les travaux

Le coût

CHF 30'000.- financés par les liquidités communales. Amortissement de 5% / an, soit CHF 1'500.- par an, dès l'année qui suit la fin des travaux. Ce montant ne figurait pas dans la liste des investissements 2022/23. Nous avons demandé une offre à deux entreprises avec lesquelles nous travaillons sur ce type de travaux. L'offre la mieux-disant sera retenue.

En conclusion, Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 30'000.- TTC pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles.

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

2. Rapport de la Commission financière – Demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 6 septembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Ces travaux ont été identifiés en 2019 et rien n'a été fait jusque-là, nous utilisons ce crédit pour compenser d'autres projets prévus au budget qui ne seront pas réalisés cette année comme le chemin des Grèves à Cheyres.

Nous devons réaliser ces travaux afin d'entretenir nos chemins en béton. Pour le futur, nous ne voulons pas que ces projets identifiés dans des années antérieures non réalisés, ressortent sur la table sans que ceux-ci soient mis au budget.

La Commission financière demande à ce que l'on lui fournisse le mille-feuilles afin d'être au courant des projets à venir.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 30'000.- TTC, financé par les liquidités communales.

Pour la Commission financière, le secrétaire M. Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 2 ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des dalles en béton sur le chemin de Bonnefontaine à Châbles est acceptée par 29 voix.

3. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-BROYE)

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney pour la présentation du projet.

M. Fabien Monney

Bonsoir à toutes et à tous,

Avant de débiter avec les statuts, je pense nécessaire de rappeler quelques éléments :

Principes généraux

- *La nouvelle loi sur la défense incendie et de secours est entrée en vigueur le 1er juillet 2021 (LDIS) ;*
- *C'est un projet cantonal de réorganisation de la défense incendie et les secours, qui est basé sur les risques et les dangers ;*
- *C'est la fin des frontières politiques connues jusqu'ici pour les sapeurs-pompiers ;*
- *Le principe de milice est maintenu ;*
- *La nouvelle législation oblige les districts à se constituer en association de communes ;*
- *Le début des travaux dans la Broye a eu lieu dès mars 2019 ;*
- *Etroite collaboration entre les communes et les sapeurs-pompiers ;*
- *L'assemblée statutaire a eu lieu le 1er juin 2022 : adoption des statuts par les exécutifs communaux et naissance de l'ADIS-Broye ;*
- *Intenses travaux effectués durant l'été 2022 par un comité directeur, une commission financière et un état-major transitoires.*

Membres du Comité directeur

*M. Joël Bourqui, Président (Lieutenant de Préfet), M. Thierry Billieux (Vallon), Mme Anne-Marie Durussel (Nuvilly), M. Rémy Grether (Montagny), M. Samuel Ménétrez (Estavayer), **M. Fabien Monney (Cheyres-Châbles)**, Mme Lia Rosso (Belmont-Broye), M. Simon Torche (Cugy) et M. Jean-Michel Wyssa (Surpierre).*

Membres de la Commission financière

M. Cédric Béguin, Président (Ménières), Mme Laurence Balias (St-Aubin), Mme Violaine Bulliard (Châtillon), M. Serge Bongard (Gletterens) et M. Claude Rüttimann (Sévaz).

Membres de l'Etat-major SP

M. Patrick Michel, Président (Centre de renfort), M. Loïc Ballif (CSP Surpierre), M. Jean-Charles Criblet (CSPi Estavayer & environs), M. Jérémy Hayoz (CSPi Agnens), M. Steven Jauquier (CSPi Les Verdières), M. Cédric Maradan (CSP Montagny), M. Raphaël Pilonel (CSP Cheyres-Châbles), M. Eric Rey (Fédération broyarde SP), M. Olivier Sansonnens (CSP Belmont-Broye).

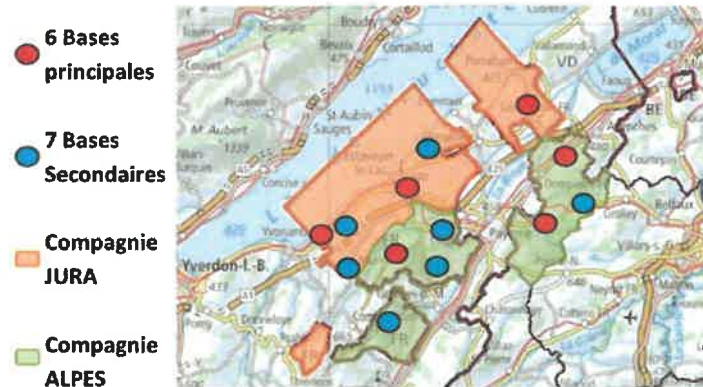
Bases de départ

6 bases de départ ont été retenues (en rouge sur la carte) :

Cheyres, Estavayer, Saint-Aubin, Aumont, Cousset et Domdidier.

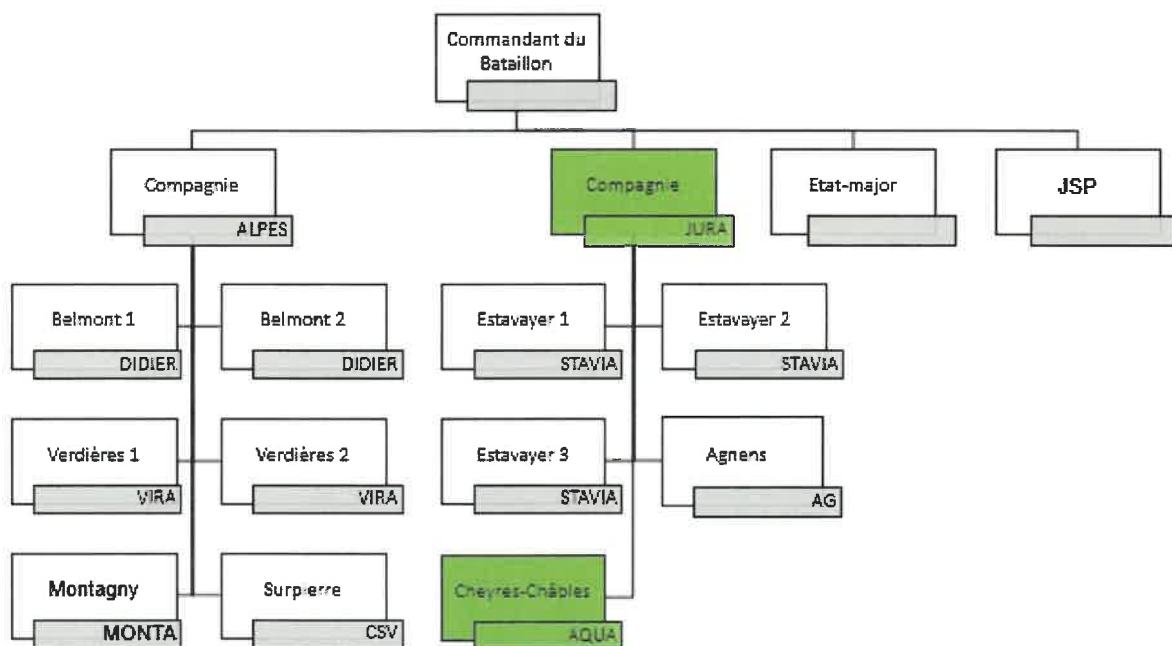
7 bases secondaires (en bleu sur la carte) :

Murist, Châbles, Forel, Cheiry, Ménières, Cugy et Lécheylles



Organigramme du bataillon

Le bataillon sera dirigé par le commandant qui aura sous ses ordres 2 compagnies : Alpes et Jura. Dans la compagnie Jura, il y a une section Cheyres-Châbles qui aura la dénomination Aqua.



Éléments clés et financiers

- Cheyres : base de départ retenue ; situation à réviser dans les 5 ans ;
- Compagnie «Jura» → sections «Acqua» ;
- Châbles reste un local secondaire (conservé pour les besoins du bataillon; peut être voué à disparaître). C'est une volonté du Comité directeur de garder ces locaux pour le démarrage de l'association ;
- Taxe d'exemption actuelle CHF 100.- / avec bataillon CHF 100.-, donc aucun changement pour notre commune.
- Coûts de la location des bâtiments pompiers de Cheyres et de Châbles pour env. CHF 35'000.-, ils seront dorénavant pris en charge par l'association.
- Reprise de nos 4 véhicules par l'ECAB pour CHF 235'000.-

Budget prévisionnel de l'association :

(accepté le 22 septembre 2022)

Charges	CHF	2'435'379.32
Revenus	CHF	396'683.00
Charges à répartir entre les communes	CHF	2'038'696.32

Part brute à charge pour Cheyres-Châbles
selon la clé de répartition

CHF 150'018.35

Coût par habitant de la commune de Cheyres-Châbles :

avant

• 2018	CHF 131'000.-	CHF 50'000.-	CHF 33,75
• 2019	CHF 146'000.-	CHF 55'000.-	CHF 37'90
• 2020	CHF 150'000.-	CHF 51'000.-	CHF 41'25
• 2021	CHF 189'000.-	CHF 62'000.-	CHF 52'90
• 2022	CHF 189'000.-	CHF 68'000.-	CHF 50'41

avec le bataillon (selon budget 2023)

• projection 2023	CHF 35.48
-------------------	-----------

Statuts de l'ADIS-Broye

Pour fonctionner, l'association doit se doter d'une multitude de documents institutionnels et opérationnels :

- Règlement d'organisation du bataillon, règlement sur le personnel, règlement des finances, cahier des charges des permanents ;
- Adopter un budget globalisé ;
- Choisir un organe de révision.

Pour lui permettre une mise en œuvre au 1er janvier 2023, l'association doit disposer de statuts valables.

Les statuts présentés ont été validés par l'ECAB, le service des communes et acceptés par les exécutifs communaux lors de la séance statutaire spécifique du 1er juin 2022 à Estavayer-le-Lac. Il s'agit du seul document qui doit être ratifié par les législatifs communaux.

Les statuts ayant été validés par les instances citées précédemment, il s'agit ici d'une formalité administrative. Il n'est plus possible de les modifier à ce stade de la procédure. Il s'agit soit de les refuser, soit de les adopter. Vous avez eu l'occasion d'examiner les statuts remis avec le message. Si vous avez des questions, nous y répondons volontiers. Autrement, nous vous proposons une validation en bloc, à moins que quelqu'un ne souhaite une lecture entière des statuts, article par article.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'adopter les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Fabien Monney et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? oui.

Le Président donne la parole à M. Bernard Pillonel.

M. Bernard Pillonel

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

J'ai une question concernant les heures qui seront faites en cas d'intervention. C'est toujours la commune qui paie les heures ou c'est l'association ?

M. Fabien Monney

Tout est pris en charge par l'association. La Commune est dédouanée de tout. La seule chose que la commune va faire c'est encaisser la taxe d'exemption.

Le Président donne la parole à M. Raphaël Balestra.

M. Raphaël Balestra

Merci pour la présentation, Fabien. Actuellement tu es au comité provisoire. Si je comprends bien, après la constitution de l'assemblée il y aura un comité permanent de l'association de communes. Est-ce que tu envisages aussi une place là ? Comment est-ce organisé ?

M. Fabien Monney

Pas de prétention pour le moment. On va finir le travail de mise en œuvre de l'association pour qu'elle démarre au 1^{er} janvier 2023. Après le comité directeur va se constituer, les gens pourront se profiler, la même chose que l'assemblée des délégués. On a des délégués provisoires qui devront après devenir des délégués définitifs. Tout est ouvert.

M. Raphaël Balestra

Je te remercie et je t'encourage vivement à continuer dans tes fonctions.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-BROYE), s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-BROYE) sont adoptés par 29 voix.

4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Delley pour la présentation du projet.

M. Stéphane Delley

Mesdames, Messieurs bonsoir,

Je sais que c'est un sujet qui a pas mal fait parler. J'espère qu'il n'y aura pas trop de questions !

Le Contexte

La situation des véhicules du service des parcs et chemins est préoccupante. La situation actuelle est qualifiée d'urgence. L'état des véhicules actuels ne nous permet plus d'assurer les tâches de base convenablement. Une première mesure d'urgence a été la location temporaire des véhicules de secours. Pour revenir à une situation stable et régulière, la présente demande est faite pour l'acquisition de nouveaux véhicules de remplacement nécessaires au bon fonctionnement du service des parcs et chemins.

Le planning

<i>Septembre 2022 :</i>	<i>Demande de crédit au Conseil général</i>
<i>Automne-hiver 2022 :</i>	<i>Achat des véhicules</i>

Je vous présente les fiches des trois véhicules que vous n'aviez pas avec la fiche de projet, je m'en excuse.

Premier véhicule : Toyota Hilux

150cv, diesel, 4x4, boîte manuelle 6 vitesses, pont basculant 3 cotés, dispositif d'attelage avec boule, augmentation de la charge sur essieu arrière, garantie 10 ans pour tout le véhicule pour autant de faire un contrôle chaque année mais 3 ans garantie d'office.



Deuxième véhicule : Toyota ProAce

Batterie 50kw, 136 cv, autonomie de 245 kms, temps de charge 4.5h (pour une charge complète), boule pour attelage, pont basculant, essieu arrière renforcé pour gain de poids sur pont + remorquable, garantie 10 ans pour tout le véhicule pour autant de faire un contrôle chaque année mais 3 ans garantie d'office.



Troisième véhicule : Toyota ProAce

Batterie 50kw, 136 cv, autonomie de 245 kms, temps de charge 4.5h (pour une charge complète), préparatif de dispositif d'attelage (boule), galerie sur le toit déjà installé (comme sur la photo), plancher (en bois) arrière déjà installé, garantie 10 ans pour tout le véhicule pour autant de faire un contrôle chaque année mais 3 ans garantie d'office.



Les coûts

On est parti sur deux variantes :

Variante n° 1 (véhicules existants sur le marché et disponible de suite)

• Toyota Hilux Diesel	CHF 51'190.00
• Toyota ProAce 75 Kw Electrique	CHF 64'490.00
• Toyota ProAce City Electrique	CHF 38'440.00
• 1 borne recharge double (environ)	CHF 4'000.00
TOTAL TTC	CHF 158'120.00

Variante n° 2 (véhicules à commander avec des délais d'attente conséquents)

• Toyota Hilux Diesel (1 année d'attente)	CHF 45'600.00
• Toyota ProAce 75 Kw Electrique (4 mois d'attente)	CHF 52'700.00
• Toyota ProAce City Electrique (4 mois d'attente)	CHF 38'500.00
• 1 borne recharge double (environ)	CHF 4'000.00
• Location véhicules environ 6 mois de plus	CHF 16'614.00
TOTAL TTC	CHF 157'414.00

Financement par les liquidités communales.

Subvention de CHF 1'000.- pour l'achat de véhicules électriques + un rabais flotte

Economie : sur le carburant et l'entretien des véhicules à long terme

Amortissement de 10% par an soit CHF 16'000.- dès l'année qui suit l'acquisition des véhicules

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 160'000.- TTC pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service parcs et chemins (voirie).

Merci de votre attention.

Le président remercie M. Stéphane Delley et donne la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

4. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 6 septembre 2022 pour étudier cette demande. Monsieur Stéphane Delley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Actuellement, nous louons 2 véhicules pour un montant total de CHF 3'000.- par mois. Nous voulons partir sur des véhicules électriques pour suivre la tendance de la situation actuelle. A long terme, nous avons l'objectif d'économiser de l'argent grâce à l'électrique.

Nous trouvons un peu light la présentation car nous n'avons pas de comparaison avec d'autres véhicules du type essence et/ou diesel. La commune ne nous laisse pas le choix sur le choix des véhicules. Nous demandons quelques précisions quant à la garantie des batteries sur ces véhicules ainsi que l'autonomie.

Nous leur conseillons d'amortir les véhicules sur 5 ans (20 %) afin de ne pas avoir de surprise pour les années futures. Nous relevons que ça n'a pas été planifié au budget mais nous sommes dans l'urgence.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 160'000.- TTC, financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le président M. Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 4 ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

M. Florian Monney

J'ai une question en cas d'acceptation du montant. C'est marqué « l'offre la mieux-disante sera retenue ». Finalement, on n'a pas eu le choix sur les deux variantes. Quelle variante allez-vous retenir ?

M. Stéphane Delley

Effectivement, il y a très peu d'écart entre les deux mais la variante la plus logique est la n°1 parce qu'on a les véhicules tout de suite. Ai-je répondu à la question ?

Oui.

Le président donne la parole à M. Sébastien Cantova.

M. Sébastien Cantova

Bonjour à toutes et tous,

Une question pour l'installation de la borne de recharge. Est-ce que tout a été prévu ? Le coût de l'installation, l'ampérage ?

M. Stéphane Delley

Il y a justement le prix de l'installation des bornes de CHF 4'000.-.

SC : *Vous savez où l'installer ?*

SD : *Comme déjà discuté avec Romain Viquerat, le responsable de parcs et chemins, on va faire de la place dans le dépôt pour poser ces deux bornes.*

SC : *Merci.*

Le président donne la parole à Mme Nadia Müller.

Mme Nadia Müller

La question que je me pose, effectivement on va faire des économies de carburant avec des véhicules électriques mais on va payer l'électricité. Est-ce que vous avez pensé à installer des panneaux solaires pour produire nous-même l'électricité ?

M. Stéphane Delley

On a aussi discuté pour aller dans ce sens et pour charger les véhicules la nuit car cela coûte moins cher.

NM : *C'est-à-dire que vous en avez parlé mais quel serait le délai ?*

SD : *Ça peut être un projet fait assez rapidement. Je n'ai pas de délai à ce niveau-là.*

NM : *Est-ce juste une idée ou en avez-vous parlé ?*

SD : *Le sujet a été abordé. Rémy Gaillard qui est là ce soir a donné l'idée de poser des panneaux solaires. On va aller dans cette idée-là.*

NM : *Très bien, merci.*

Le président donne la parole à M. Daniel Märki.

M. Daniel Märki

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais un peu dans le même sens que Nadia. Je trouve que c'est vraiment intéressant d'avoir des véhicules électriques mais ce qui est dommage à l'heure actuelle c'est très probablement une électricité qui sera produite de manière fossile parce qu'on n'a pas la possibilité avec les panneaux photovoltaïques de produire de l'électricité la journée. Je pense, mais c'est plus une suggestion, que ce serait bien d'avoir une réflexion pour pouvoir produire directement cette électricité de jour. On a par exemple un bâtiment communal qui est très grand à Cheyres avec des grandes surfaces avec des bonnes inclinaisons et ce serait super de pouvoir combiner pour ne pas se servir sur le réseau.

M. Stéphane Delley

Oui en effet, je joins ce que j'ai dit à Nadia, ça a été discuté et ce sera très probablement mis en pratique.

Le président donne la parole à M. Raphaël Balestra.

M. Raphaël Balestra

Je comprends bien le degré d'urgence du projet, je regrette juste que finalement il y a deux variantes mais qui ne sont pas deux variantes en fait. Il y a une variante : on achète les véhicules tout de suite. Finalement, s'il y avait eu une autre variante ça aurait été éventuellement d'autres véhicules. Juste cette précision car je trouve dommage que ce sont deux variantes qui en fait n'en sont pas. Que vous choisissiez les véhicules c'est bon, on n'a pas besoin de faire le choix, vous savez ce que vous voulez acheter, très bien. Pour la prochaine fois, autant dire : on est dans l'urgence, on a évalué que c'est ça le meilleur, on prend ça, point. Mais là, c'est un choix qu'on n'a pas.

M. Stéphane Delley

Je comprends tout à fait mais il y a quand même l'idée des deux variantes pour ne pas arriver avec qu'une seule chose. Là je comprends qu'on vous impose quelque chose mais avec une seule variante ça aurait été plus « on vous impose ça ». Mais je comprends ce que tu veux dire.

Le président donne la parole à M. Fabrice Rouiller.

M. Fabrice Rouiller

Bonsoir tout le monde,

J'aurais bien aimé avoir une variante avec une option de leasing. On a posé la question, on ne nous a pas vraiment répondu mais je pense que c'est quand-même intéressant, même si c'est plus cher les leasings, d'avoir une réelle politique sur les véhicules communaux, de pouvoir à la fin du leasing avoir une valeur de rachat, on garde le véhicule ou de reprendre quelque chose de neuf aussi dans l'air du temps avec quelque chose entièrement électrique ou en évoluant avec les nouvelles technologies.

La deuxième chose, c'est par rapport à l'amortissement. Je pense que, dans le rapport de la commission financière s'est relevé, il faudrait amortir au plus vite. On a vu avec le véhicule des pompiers, on nous le rachète pour un prix plus haut que le prix qui reste. On voit qu'on a encore des véhicules qui ne valent plus rien qu'on va aussi devoir passer dans les comptes cette année parce qu'on a fait un amortissement sur 10 ans. Ce serait bien prudent, si les nouvelles règles du plan comptable l'acceptent, mais sur 5 ans, amortir sur moins d'année, c'est toujours accepté. Je pense que sur 5 ans, il faut le faire. S'il y a une autre option la prochaine fois, ça ne prenait pas plus de temps de demander une offre de leasing. Merci.

M. Stéphane Delley

J'attendais cette question. Nous avons opté pour un paiement par les liquidités courantes de la commune vu la situation actuelle du marché financier.

C'est-à-dire que notre commune a passablement de liquidités et que les instituts financiers nous facturent encore des intérêts passifs. D'autre part, si nous devons nous financer, nous pouvons le faire actuellement aux environs d'1% versus un taux entre 3% et 5% pour un leasing plus des frais de dossier de 0.5%. Concernant la dévalorisation des batteries qu'il serait intéressant de leaser plutôt que d'acheter, c'est une fausse bonne idée. Si la commune fait un leasing financier, c'est-à-dire avec une valeur résiduelle à 0.5%, cela ne change rien par rapport à un achat à part le fait de payer plus cher. Si la commune fait un leasing opérationnel, le leaser va nous proposer une valeur résiduelle tellement basse que nous allons de toute façon payer le risque car le fournisseur ne va jamais promettre une reprise supérieure à la valeur de marché après 5 ans par exemple. S'il en est un qui connaît les risques que la batterie soit hors service après 5 ans c'est bien le fournisseur. Le leasing opérationnel est une bonne chose pour le financement par exemple de camions pour la réalisation d'un gros chantier sur 2 ans. Voilà pour le leasing, désolé c'est un peu barbare.

Pour répondre à la deuxième question, on en est arrivé là avec les véhicules car il n'y avait pas de suivi mais maintenant on va suivre ça donc je prends compte ce que tu as dit.

Merci.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 28

Avis contraire : 0

Abstention : 1

La demande d'un crédit d'engagement pour l'achat de véhicules de remplacement pour le service des parcs et chemins est acceptée par 28 voix.

5. Présentation du rapport d'étude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30km/h élargie)

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Christian Cornioley pour la présentation.

M. Christian Cornioley

Je te remercie. Donc comme convenu, il n'y a pas d'échanges, on sait que c'est toujours un sujet passionnant, je vois déjà des grands sourires. Pour moi, c'était important, vu l'ordre du jour et des sujets de profiter qu'on se retrouve dans cette salle. On était là avec la population en 2019 sur un atelier participatif et aujourd'hui quand je vais boire le café, je marche sur des œufs avec des patins à glace parce qu'ils attendent. La seule mesure qu'on a mise en place par rapport à cet atelier, c'était la modification de la signalisation sur le chemin du Four, donc il y a des attentes, beaucoup d'attentes. On le verra, sujet passionnant, il y a des réfractaires aussi. Donc on n'est pas là pour échanger, froidement, je vous pose où on en est sur cet investissement mais ça permet aussi à la population qui se trouve derrière d'être ok sur où on se situe.

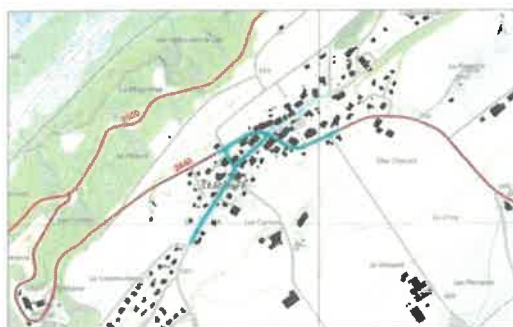
Alors, juste sur l'investissement, je rappelle, on avait CHF 25'000.- pour réaliser cette étude, dont 2/3 pour les aménagements et 1/3 pour les arrêts de bus. Concernant les arrêts de bus, les études sont en cours avec un bureau spécialisé pour les 2 villages -> livrable pour fin 2022. A ce jour, CHF 12'000.- ont déjà été engagés pour ces documents-là (comptage et rapport d'expertise). Le rapport d'expertise vous sera envoyé via le bureau communal sur votre boîte mail. Je vais essayer de sortir les éléments clés de cette expertise.

Historique

En 2019, atelier participatif avec la population à Châbles, demande de crédit pour une étude en 2020, l'élaboration du rapport d'expertise CFA, j'y viens après, le 23 novembre 2020, consultation du Service des ponts et chaussées SPC -> préavis le 17 février 2021, changement de législature, on patine, on se regarde et on repart, c'est normal et présentation au Conseil général ce jour le 26 septembre 2022.

Le périmètre de l'étude

- **Route de Béthanie** (route cantonale - axe 2440)
- **Route de Mussillens** (route cantonale - axe 2440)
- **Rue du Four** (route communale)
- **Ruelle du Lac** (route communale)



Extrait du plan cartographique du canton de Fribourg avec projet « zones 30 »

Nous recevons très régulièrement des réclamations par rapport à cela, contrôle de vitesse, etc. On a déjà appelé la gendarmerie. Ils sont passés, ils ont fait des pointages pour sensibiliser mais c'est vrai que régulièrement la population de Châbles nous signale des dépassements de vitesse.

L'objet de l'expertise

La présente expertise a pour but de présenter l'opportunité de fixer une dérogation à la limitation générale de vitesse, en analysant la nécessité et la proportionnalité de cette mesure. Quels sont les aménagements et les frais par rapport à la limitation et c'est dans ce cadre-là, c'est important de bien le spécifier.

Le rapport d'expertise

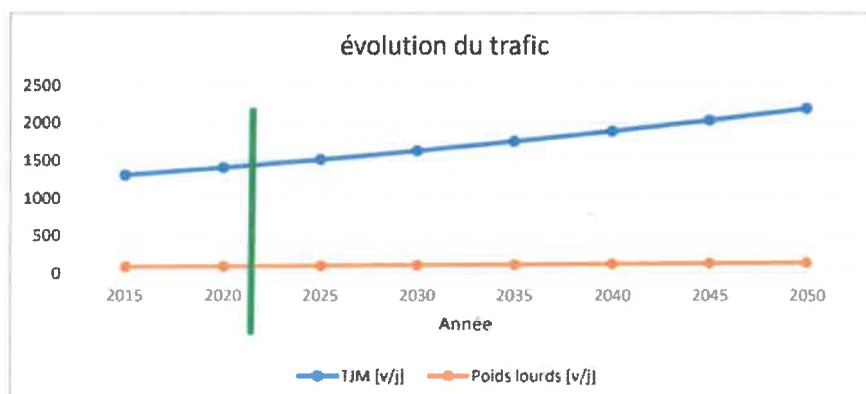
C'est le rapport que vous allez recevoir, il est composé d'une situation existante, d'une localisation, d'une évaluation des déficits actuels, vitesses actuelles (on en parlera tout à l'heure), objectifs, description, justification, projet retenu, possibilité d'autres mesures et conclusion.



TABLE DES MATIERES	
1.	INTRODUCTION..... 1
1.1	GÉNÉRALITÉS..... 1
1.2	OBJET DE L'EXPERTISE..... 1
2.	DONNÉES DE BASE..... 1
3.	SITUATION EXISTANTE..... 2
3.1	LOCALISATION..... 2
3.2	EVALUATION DES DÉFICITS ACTUELS..... 6
3.3	VITESSES ACTUELLES..... 12
4.	OBJECTIFS..... 13
4.1	DESCRIPTION..... 13
4.2	JUSTIFICATION..... 13
4.3	PROJET RETENU..... 14
4.4	POSSIBILITÉ D'AUTRES MESURES..... 16
5.	CONCLUSION..... 16
ANNEXE I : Plan d'étude préliminaire n° 207334 2001A "Aménagement des zones 30 km/h - Signalisation et marquages"	

Le trafic

Le trafic journalier moyen (TJM) pour la route cantonale, selon le plan de charges 2015 établi par le Service de la Mobilité (SMo), est de ~1'300 véhicules/jour (dont 80 poids lourds). L'évolution du trafic, estimée en 2015, représente ~1.5 % /an, soit une charge de trafic de ~1'890 véhicules/jour à l'horizon 2040, soit une augmentation de 37.5 % du trafic routier.



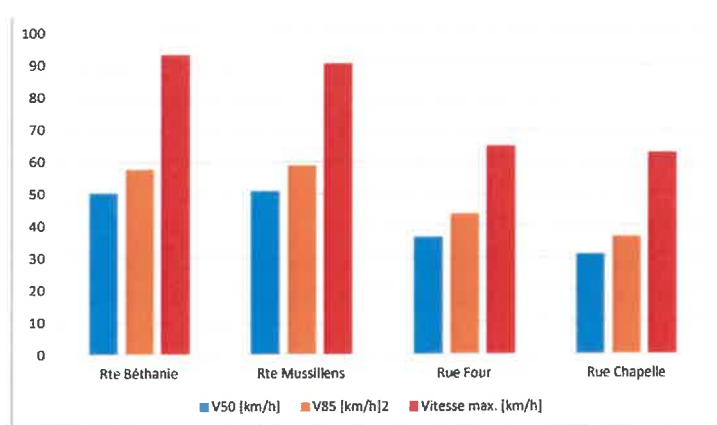
Malgré l'encouragement d'utiliser les transports publics, je vois un bus vide descendre à Cheyres depuis Châbles et j'espère qu'il sera bientôt plein.

Les vitesses mesurées

Les vitesses actuelles, pour les routes communales concernées par l'expertise selon les mesures effectuées en octobre 2020, présentent les valeurs suivantes :

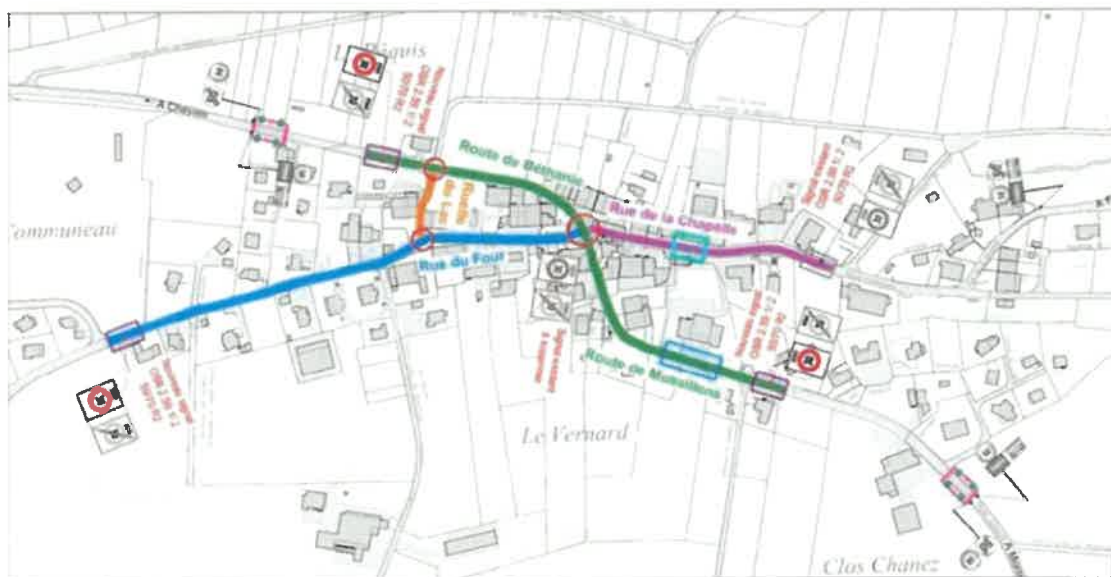
- Route de Béthanie : V85 = 58 km/h (~52% des mouvements en excès de vitesse)
- Route de Mussillens : V85 = 59 km/h (~55% des mouvements en excès de vitesse)
- Rue du Four : V85 = 44 km/h (~3% des mouvements en excès de vitesse)
- Rue de la Chapelle : V85 = 37 km/h (~58% des mouvements en excès de vitesse)
- Rue de la Chapelle : V50 = 31 km/h

Lorsqu'on fait les mesures, on voit que ça roule vite et que ça ne respecte pas. Donc on a fait appel à la police, on a mis des radars de prévention mais pour l'instant ça ne paie pas.



Les mesures proposées

Si on prend le chemin de Béthanie, c'est une construction avec les portes d'entrée zone 50 et puis ensuite des portes d'entrée zone 30. Pour la rue du Four porte d'entrée zone 30, route de Mussillens porte d'entrée zone 50 et porte d'entrée zone 30. On peut s'imaginer un aménagement spécifique devant notre magnifique crèche et ferme communale et ensuite les aménagements pour les priorités de droite.



Le préavis du SPC

Le préavis du SPC du 17 février 2021, en consultation avant examen préalable, est favorable avec condition. Donc on peut faire !

La hiérarchie des routes

La mise en zone 30 est envisagée sur la quasi-totalité de la localité. Les routes concernées sont, d'une part, des routes communales avec une fonction hiérarchique collective et de desserte et, d'autre part, une route cantonale secondaire qui a une fonction de route de liaison faisant office de desserte locale.

En raison de la configuration des lieux et de la charge de trafic relativement faible (1'400vh/j), la route cantonale concernée est admise comme étant compatible avec ce régime de vitesse envisagé. Le réseau communal est également jugé compatible avec cette mesure.

Il est à noter que le secteur fait l'objet d'activités agricoles et les mesures d'aménagement doivent prendre en considération ces aspects.

Déficits de sécurité existants

Certains débouchés et accès présentent des distances de visibilité insuffisantes, déficit en matière de continuité piétonne dans le village, déficit de visibilité sur certaines parties de la traversée du village en raison de la configuration du bâti existant.

Les vitesses pratiquées démontrent que des mesures physiques sont nécessaires afin de faire respecter le régime de vitesse envisagé. Ce sont ces aménagements qui amélioreront la sécurité.

La conclusion (extrait du préavis du SPC)

Le Service des ponts et chaussées (SPC) n'est pas opposé au principe d'introduction d'une zone 30 km/h pour le secteur étudié, qu'il s'agisse de la route cantonale ou des routes communales.

Toutefois, les entrées de zone sur la route cantonale doivent être prévues le plus proche possible du centre bâti du village. Pour la route de Mussillens, l'emplacement de la porte d'entrée devra être prévue soit en lien avec le traitement envisagé pour la « place de la ferme » ou juste avant le virage. Pour la route de Béthanie, le début de la zone 30 telle que prévue inclut également le chemin du Verger et ce dernier n'est pas approprié à ce type de mesure. Il faudra ainsi prévoir une « sortie de zone » pour ce chemin ou décaler l'entrée de zone plus proche du bâti, ce qui semblerait plus approprié à ce type de mesure.

Nous émettons certaines réserves quant à la nature des aménagements de modération envisagés et estimons que les plans fournis ne nous permettent pas de nous prononcer à ce stade sur leur pertinence.

Le village de Châbles est inscrit à l'ISOS et, par conséquent, tout projet d'aménagement doit faire l'objet d'une procédure de type Valtraloc. La présente expertise tient lieu d'avis de principe pour l'introduction d'une zone à vitesse modérée et un projet Valtraloc (étude faite par un urbaniste) peut être développé en tenant compte de ce principe.

Le Conseil communal a décidé, en accord avec la vision communale, de patienter car beaucoup de projets sont en route, comme le réservoir, le chemin des pointus jusqu'au centre sportif et d'autres encore. Il y a également deux ou trois endroits qui sont un peu dangereux, rue de la Chapelle vers la Condémine où on voit un passage piéton perpendiculaire au virage avec un arrêt de bus contre le mur. Il y a donc ça à faire au centre du village.

Le rapport d'expertise est à disposition de la population, sur demande, à l'administration communale. M. Christian Cornioley se tient à disposition pour toute question.

La mise en zone 30 a pour objectifs :

- ⇒ Améliorer la sécurité et le confort général des piétons
- ⇒ Améliorer la sécurité des usagers de la route
- ⇒ Améliorer la sécurité pour les accès riverains
- ⇒ Mettre en adéquation les vitesses avec le cadre bâti existant

⇒ Réduire la pollution sonore

Pour terminer, je rappelle qu'il n'y a pas que la vitesse. Aujourd'hui on améliore la qualité par la diminution du bruit. Quand on parle de zone 30, il ne faut pas voir que la vitesse. Je suis également partisan que ce soit centré, il n'y aurait pas de sens de mettre une zone 30 sur un bout rectiligne mais bien cibler l'hyper centre.

24 AOÛT 2022 • 09H03

La vitesse de 30 km/h rend le trafic routier nettement moins bruyant, aussi sur un revêtement phonoabsorbant. Elle constitue donc un moyen efficace de protéger la population du bruit routier selon les obligations du droit fédéral. C'est ce qu'ont confirmé les tests scientifiques effectués l'année dernière à Frasses dans la commune Les Montets.



Peut-être que la patience sera pertinente :

Simplification de l'introduction des zones 30 et promotion du covoiturage

Berne, 24.08.2022 - Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que les zones 30 pourront désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale. Les modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et de l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

Le Conseil fédéral a décidé ce jour qu'à partir du 1er janvier 2023, les autorités ne seront plus tenues de réaliser une expertise pour aménager des zones 30 sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite la création de zones 30.

Ce faisant, il octroie en outre aux autorités une marge d'appréciation supplémentaire : désormais elles peuvent aussi introduire des zones 30 dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Le président remercie M. Christian Cornioley pour cette présentation qui ne demande pas de décision de la part des membres du Conseil général.

Le président souligne que l'envoi du rapport dès demain sera compliqué car nous avons quelques problèmes informatiques suite à une migration Outlook. Je vous demande donc de patienter pour recevoir ce document.

6. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Christian Cornioley, Mme Christina Darcey et M. Stéphane Delley. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

Bonsoir à toutes et tous,

J'aimerais vous informer sur deux points :

1. Réorganisation de l'administration communale
2. Place de stockage de la Rochette à Cheyres

Réorganisation de l'administration communale

- Nouvelle salle du conseil : terminée
- Nouveaux horaires d'ouverture élargis : en vigueur
- Le local des imprimantes : fonctionnel
- Les bureaux administratifs en espace ouvert : fonctionnels
- Grand guichet d'accueil : fonctionnel
- Cuisinette pour le personnel : en cours de pose
- Economat : en attente de la livraison des armoires
- Les étagères au local des archives : en cours de montage
- Tri et rapatriement des archives communales aux abris : en cours de finalisation
- Guichet pour les personnes à mobilité réduite : en attente de pose
- Fermeture automatique porte entrée administration : en attente de pose

En parallèle des travaux :

- Plan d'archivage communal : établi et en application (permet le classement des documents dans l'informatique et au local des archives), il est dérivé du plan MCH2 du Service des communes
- Système informatique : migré sur Office 365
- Changement de fournisseur informatique : opéré (Data Consulting)
- Matrice d'organisation communale : établie et en application (elle définit le fonctionnement de l'administration – rôles – responsabilités – suppléances – domaines de compétences – etc..)
- Optimisation des adresses mails communales : en cours. Vous allez recevoir une procédure de la part de M. François Guerry
- Cahiers des charges du personnel administratif : en cours de révision

Place de stockage de la Rochette à Cheyres

Notre projet de création d'une place de stockage fermée et sécurisée a reçu un préavis négatif du service de l'Agriculture, conduisant au refus du dossier par le SeCA. Bien que la parcelle soit située en zone polluée, elle est affectée comme surface d'assolement. Comme le projet n'est pas une affectation agricole, il a été refusé. Un contact a été pris avec le service de l'agriculture pour discuter des pistes possibles pour débloquer le projet :

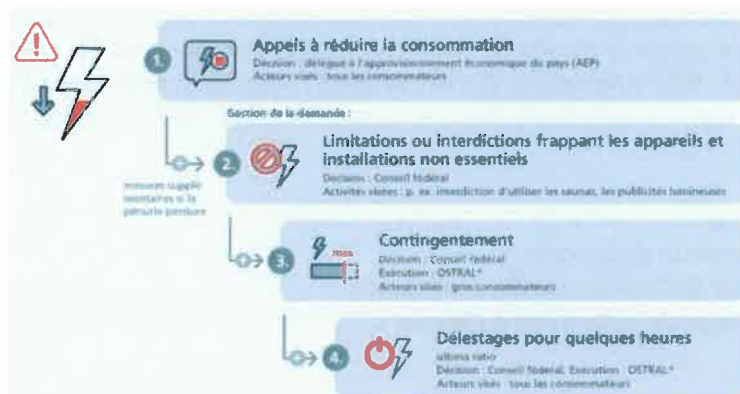
- ⇒ zone spéciale (modification du PAL)
- ⇒ ou affectation agricole (place de lavage ?)

M. Christian Cornioley

Je vous ai préparé un point de situation sur OSTRAL. Nous avons un rôle d'exemplarité et un devoir par rapport à cela. OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'approvisionnement économique du pays (Confédération) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient.

Je voulais partager avec vous quelques chiffres sur notre consommation d'électricité. Après le COVID, la crue, les castors... voilà Ostral ☺

OSTRAL – Les niveaux d'action



Un contingentement vise à obliger les gros consommateurs (consommation annuelle d'électricité égale ou supérieure à 100'000kWh) à réduire leur consommation d'électricité. Pendant une certaine période, ces clients disposent d'une quantité réduite de courant par rapport à la normale. La quantité d'électricité mise à la disposition des clients est définie sur la base d'une période de référence et ces derniers doivent décider eux-mêmes des mesures à mettre en œuvre pour réduire leur consommation dans les limites de la quantité dont ils disposent.

La Commune de Cheyres-Châbles n'est pas soumise à contingentement.

Délestages : les exploitants du réseau de distribution coupent durant 4 heures l'alimentation des consommateurs dans leur région, en alternant les secteurs touchés.

L'idée avec les équipes techniques c'est de se préparer à cela pour éviter les dégâts. C'est notre devoir d'être exemplaire sur le sujet.

Zoom sur notre consommation – GRD

Référence 2019 (avant Covid)

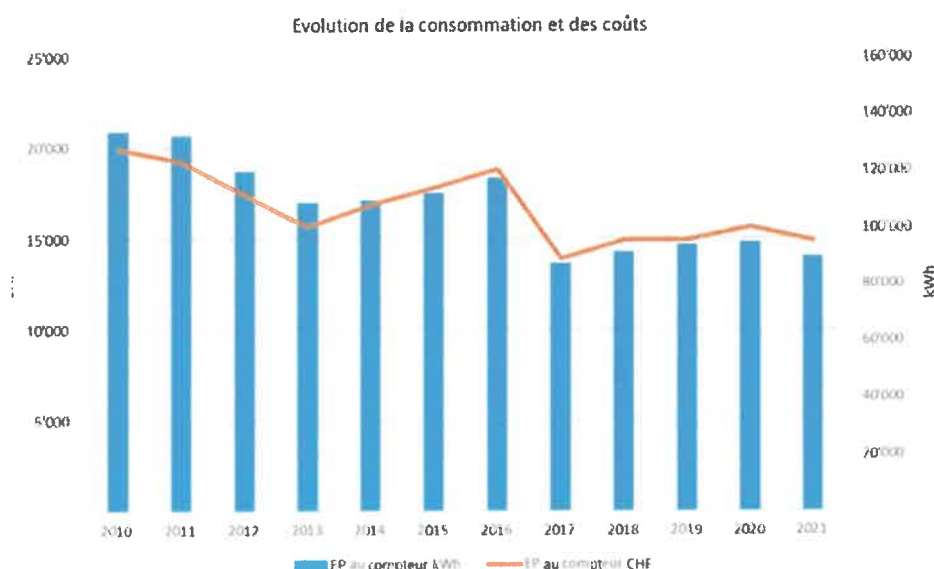
1. L'épuration => 40'000 KWh/an
2. L'éclairage public => 90'000 KWh/an
3. Le port => 80'000 KWh/an
4. L'eau potable => 90'000 KWh/an

Gaz

Bâtiments	En kWh (coef 10.4859)
Pavillon scolaire	9'000
Sarcelle	70'000
Buvette Tennis	5'000
Centre sportif	30'000

Il est important pour l'exécutif d'avoir ces chiffres sous le radar.

L'éclairage public



Il n'est pas si simple de couper les points lumineux. Le coût est également très élevé. Nous avons donc commandé un plan directeur pour faire une analyse avec nos points, nos consommations, nos technologies pour avoir un vrai plan d'action. On observe sur la courbe que depuis 2010 avec l'introduction du LED, une nette réduction où l'on se trouve en-dessous des 1000'000 kw/h. On est tous convaincus, malgré l'éclairage du centre sportif qui est un gros consommateur, qu'on doit travailler sur l'éclairage public de manière générale sur la base du plan directeur.

Réflexion en cours

On n'a pas la liste exhaustive, le Conseil communal y travaille. Comme je vous l'ai dit, il y a les bâtiments, les températures des locaux, des classes à Payerne sont à 19°, il y a l'éclairage de Noël. On doit se préparer, c'est notre devoir mais je suis contre d'aller dévisser une ampoule sur deux. Il faut que les mesures aient du sens. Voilà le focus que je voulais faire sur OSTRAL.

Mme Christina Darcey

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous parler d'enfants comme d'habitude. Je profite ce soir d'avoir un programme un peu allégé pour vous donner les retours sur les deux sondages effectués et je vais revenir d'abord brièvement sur l'installation de la nouvelle crèche, l'inauguration et ensuite les effectifs de l'école.

Afin de réussir ce défi primordial, de mettre en place la nouvelle crèche pendant cet été, et d'être prêt lors de la rentrée des enfants le 16 août, le Conseil communal a décidé de constituer un comité de pilotage. Ce comité avait comme objectif principal d'accompagner et d'encadrer la directrice de la crèche et toute l'équipe éducative, qui était fortement mise à contribution pendant plusieurs mois cette année. Malgré de nombreuses contraintes et notamment les retards de construction et de livraisons qu'on connaît, le pari a été gagné et la rentrée a pu se faire comme prévu, dans la joie et la sérénité, avec une équipe éducative doublée mais consolidée et très engagée. Voici quelques étapes parcourues cette année :

Installation de la nouvelle crèche

- *Création d'un comité de pilotage : Annick Bellatalla, Laetitia Bersier, Christina Darcey et Christian Cornioley*
- *Mise en place du processus, du planning et de l'encadrement des différentes étapes de l'installation*
- *Rencontre avec le personnel existant et organisation du déménagement*
- *Accueil du nouveau personnel et consolidation de l'équipe éducative*
- *Organisation de l'aménagement des lieux*
- *Mise en place du fonctionnement et préparation de l'accueil des enfants*
- *Participation à l'organisation de l'inauguration*
- *Débriefing qui reste encore à faire.*

Je remercie tous les membres du comité de pilotage ainsi que le personnel de la crèche, pour l'excellent travail effectué et leur grande disponibilité. Je remercie en particulier mon collègue Christian Cornioley pour la mise à disposition de son temps et de ses compétences de coach très appréciées et pour la collaboration précieuse. Merci, c'était top ! Voici quelques photos de la crèche et de l'inauguration.



Inauguration

L'inauguration a été réussie, on a passé une belle journée malgré un peu de pluie en matinée. Les échos ont été très positifs. Il y a eu la visite de la crèche et des appartements. Le Conseil des parents a préparé les saucisses, c'était très apprécié.



La capsule intemporelle et célébration de l'anniversaire des 20 ans de la crèche « Les P'tits potes »

Mme Marie-Rose Pillonel de Châbles nous a offert une magnifique plaque en verre, créée à partir d'un projet établi par l'équipe éducative de la crèche. Il y est inscrit :

« Voir un arc-en-ciel est un puissant signe d'espoir et d'encouragement, c'est un nouveau départ qui s'annonce... une invitation à aller de l'avant. »



Nous avons également le plaisir de célébrer le 20ème anniversaire de notre crèche, qui était lors de sa création en 2002, une des premières crèches en campagne du canton de Fribourg, en dehors des villes. Elle a été créée grâce à des citoyens et des autorités visionnaires et clairvoyantes de notre commune et elle est devenue une structure communale en 2021, après avoir été gérée pendant longtemps par l'association « Les p'tits potes ». Félicitations aux fondatrices et fondateurs de l'époque et à toutes celles et tous ceux qui ont apporté une pierre à cet édifice magnifique qui est notre crèche. Nous remercions Mme Marie-Rose Pillonel qui recevra une lettre de remerciements de la commune comme tous les autres acteurs de l'inauguration.



Crèche - sondage du SEJ

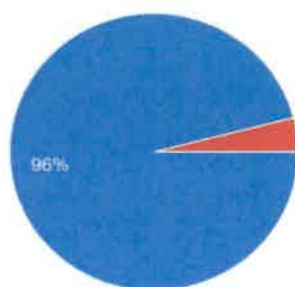
Pour donner suite à une demande du SEJ d'évaluer tous les 4-5 ans les besoins en matière de garde d'enfants, et suite à certaines questions, suggestions et propositions reçues par des parents et par le Conseil des parents, le Conseil communal a décidé d'envoyer un sondage à tous les parents d'enfants en âge scolaire et préscolaire de notre commune pour connaître leur avis.

Voici les résultats reçus du sondage sur l'accueil préscolaire :

Evaluation de la satisfaction des parents de Cheyres-Châbles

1. Quelle est la composition de votre ménage ?

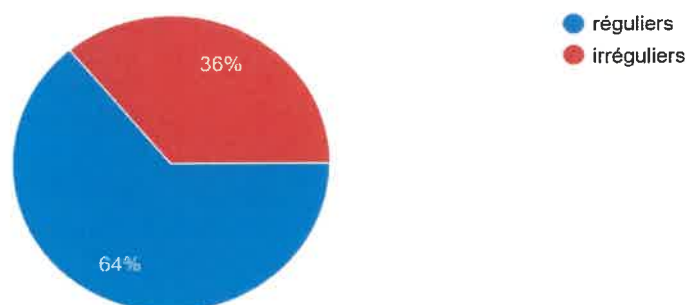
25 réponses



- couple (marié ou non) avec enfant(s)
- famille monoparentale avec enfant(s)
- autre avec enfant(s)

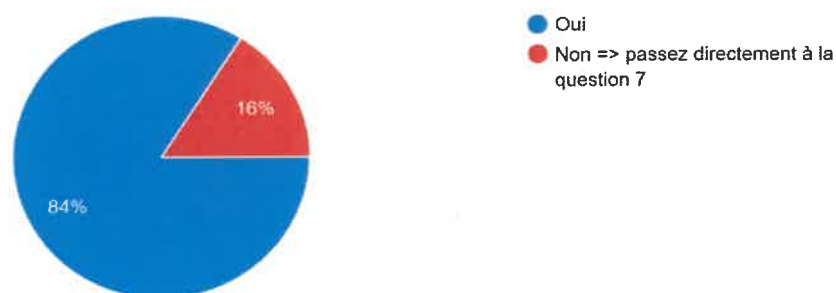
3. Vos horaires de travail sont-ils réguliers ou irréguliers ?

25 réponses



5. Utilisez-vous actuellement le mode de garde "crèche" ou "assistante parentale / maman de jour" ?

25 réponses

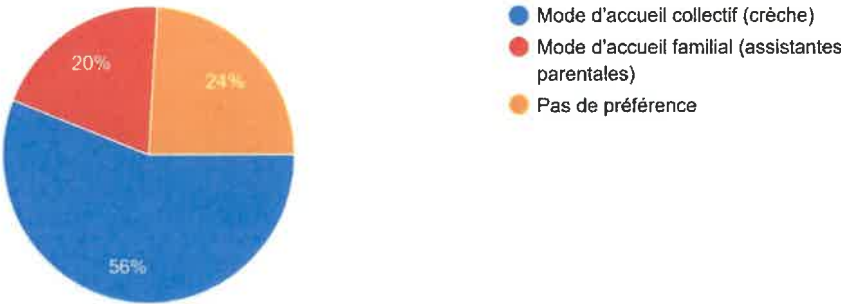


7. Avez-vous besoin d'une offre de garde supplémentaire en crèche ou en assistante parentale / maman de jour pour vos enfants en âge préscolaire ? (une seule réponse)

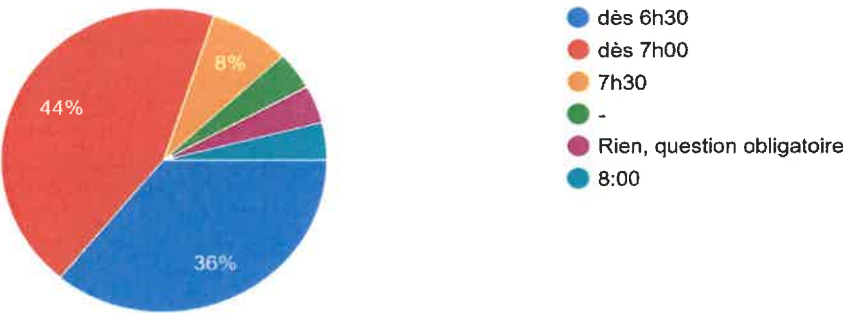
25 réponses



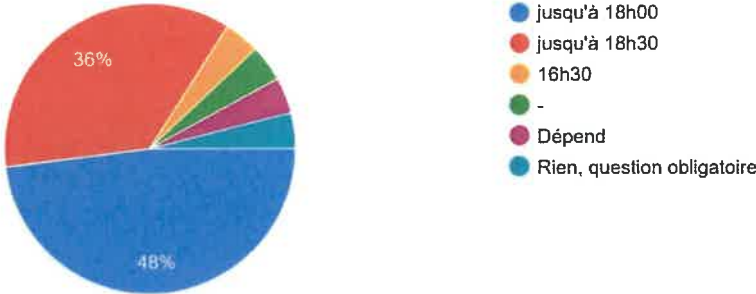
10. Quel mode de garde recherchez-vous en priorité pour votre/vos enfant(s) ? une seule réponse
25 réponses



11. Le matin, avez-vous besoin d'une offre de garde : (une seule réponse)
25 réponses

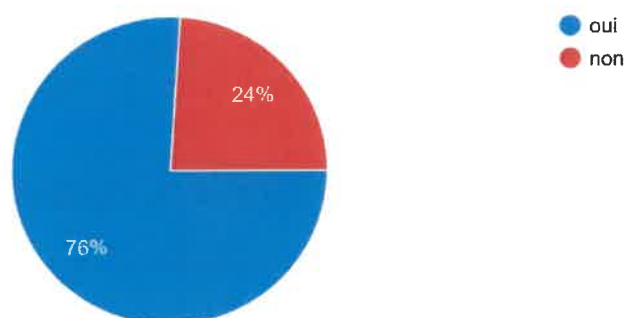


12. L'après-midi, avez-vous besoin d'une offre de garde : (une seule réponse)
25 réponses



13. Confirmeriez-vous l'inscription de votre enfant à la crèche, selon les tarifs ci-dessous?

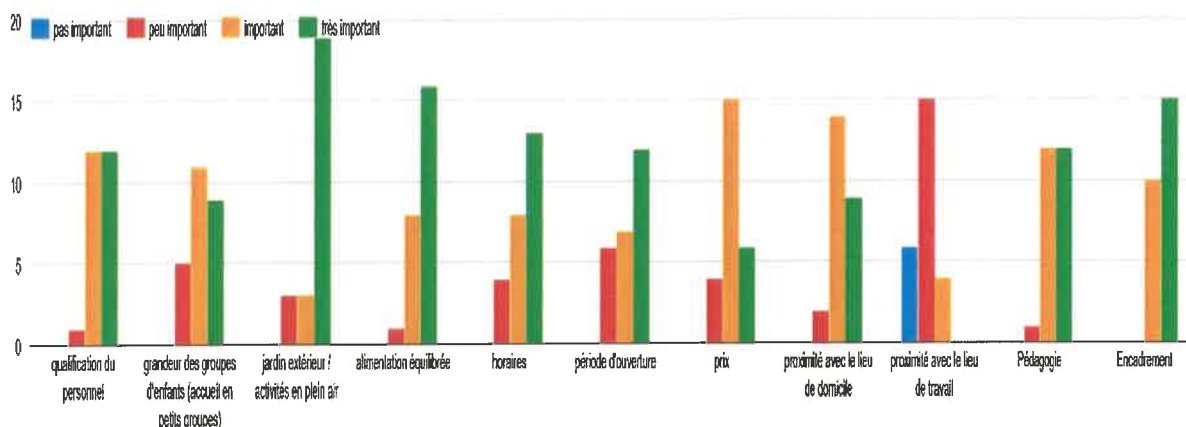
25 réponses



Critères

De gauche à droite : qualification du personnel, grandeur de groupes, jardin extérieur, horaires, période d'ouverture, prix, proximité lieu de domicile, proximité lieu de travail, pédagogie, encadrement.

16. Quels sont pour vous les critères les plus importants dans le choix d'une offre d'accueil de la petite enfance ?



Constat

- 46 formulaires envoyés, 25 réponses reçues => 51% de participation
- De manière générale, grande satisfaction des moyens de garde et de la qualité du personnel
- 68 % des parents n'ont pas besoin d'une offre de garde supplémentaire
- 56 % préfèrent la crèche contre 20 % les mamans de jour et 24 % indifférents
- L'horaire convient à la majorité
- 76 % confirmeraient l'inscription selon les barèmes actuels
- 81 % des parents souhaitent une fermeture de la crèche de seulement 3 semaines en été et d'une autre semaine pendant l'année

Conclusion

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil communal a donc décidé de donner suite à ce souhait de la majorité des parents pour l'année à venir :

1. Fermeture de la crèche de seulement 3 semaines en été et d'une autre semaine pendant l'année, à définir.

Il s'agit d'une opération blanche qui ne coûte rien à la commune.

Ecole – rentrée des classes et effectifs 2022-2023

1H et 2H : 58 élèves (obligation d'ouvrir une nouvelle classe dès 68 élèves)

3H à 8H : 165 élèves (obligation d'ouvrir une nouvelle classe dès 171 élèves)

Total : 223 élèves

Nous avons sur le radar les 3H à 8H car à partir de 171 élèves nous devons ouvrir une nouvelle classe. Le 15 mai 2023 est le jour J pour déterminer si une nouvelle classe doit être ouverte ou non.

Secrétariat scolaire

Bienvenue à la nouvelle secrétaire scolaire Mme Laetitia Bersier qui s'occupe désormais de l'école, de la crèche et de l'AES dans la réorganisation du bureau.

La nouvelle adresse e-mail est la suivante : enfance@cheyres-chables.ch

Conseil des parents

Bienvenue à la nouvelle secrétaire du Conseil des parents, Mme Florence Brunel qui a été nommée par le Conseil communal. Nous remercions le Conseil des parents qui a fortement participé à l'inauguration de la crèche avec leur stand.

Nous vous prions de faire bon accueil à leurs prochaines activités :

2. Stand à la Fête des vendanges et au marché de Noël. Les traditionnelles préventes de fondue dès début novembre.

AES

Aménagement du pavillon :

Ces tables se plient en trois clics lorsqu'on ne les utilise plus et les roulettes permettent de les pousser contre le mur afin d'offrir un grand espace aux enfants pour jouer. Cela fait suite à une demande du SEJ de créer des espaces de jeux en dehors des heures de repas. L'aménagement du pavillon est terminé à l'intérieur maintenant. Il reste quelques aménagements à l'extérieur à terminer avant que la neige arrive.



AES – sondage du SEJ

Les parents des enfants en âge de scolarité obligatoire primaire de notre cercle scolaire ont également reçu un sondage pour connaître leur satisfaction et leur opinion.

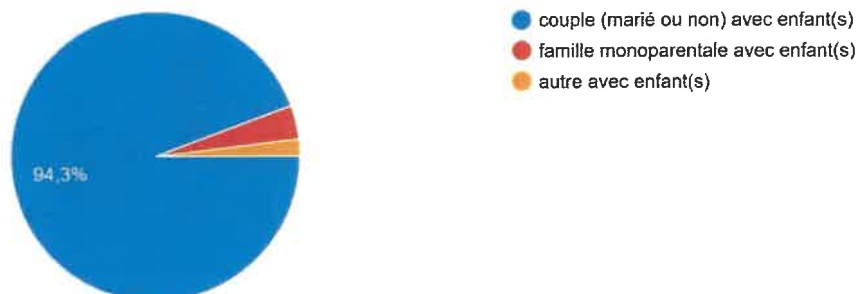
En particulier une proposition d'ouverture de l'AES pendant les vacances scolaires a été présentée au Conseil communal sous forme de pétition en mai 2021, munie de 24 signatures. Afin d'évaluer les besoins de tous les parents, également en matière de devoirs surveillés, le Conseil communal a mis en place le sondage ci-après.

Voici les résultats reçus :

Evaluation de la satisfaction des parents de Cheyres-Châbles

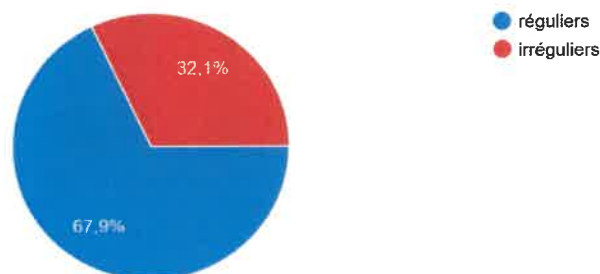
1. Quelle est la composition de votre ménage ?

53 réponses



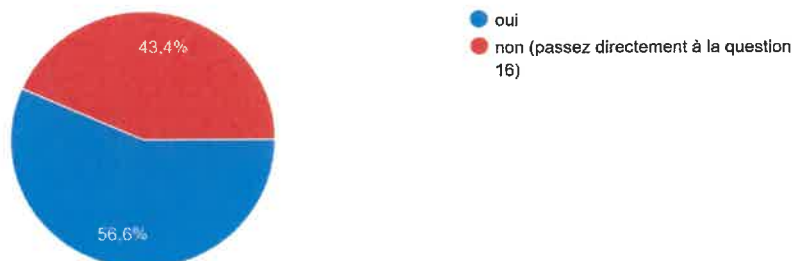
3. Vos horaires de travail sont-ils réguliers ou irréguliers ?

53 réponses



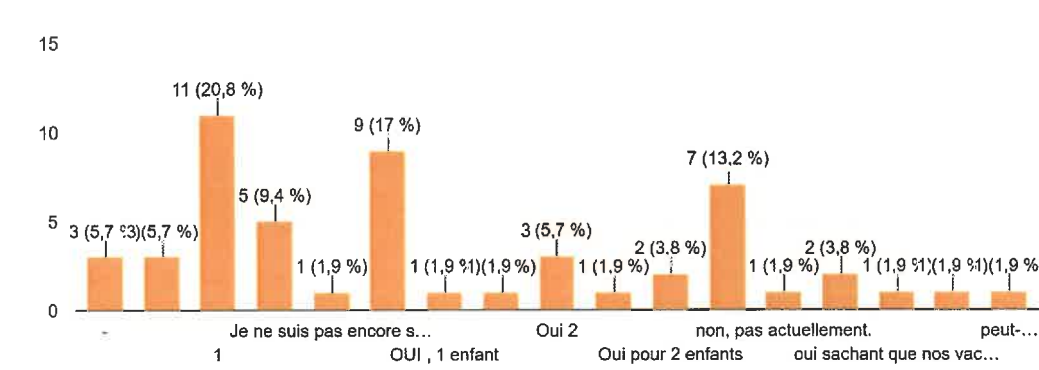
7. Avez-vous besoin d'une offre d'accueil extrascolaire supplémentaire pour votre/vos enfant(s) en âge de scolarité enfantine et/ou primaire ? (une seule réponse)

53 réponses

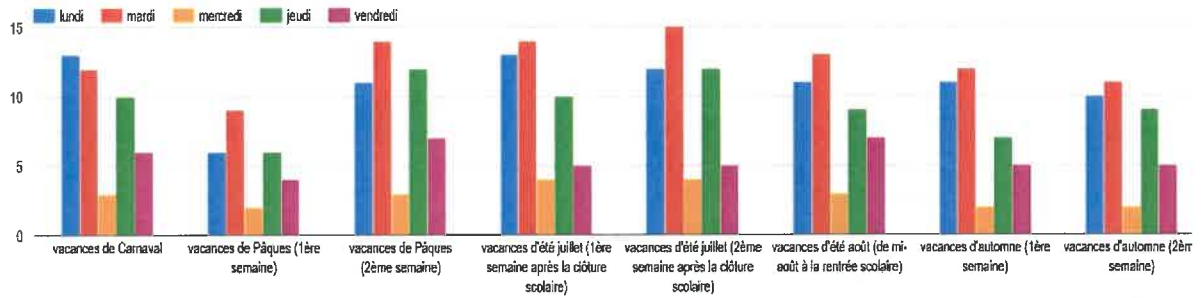


10. Avez-vous besoin d'une offre d'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires ? Si oui, indiquez le nombre d'enfant(s) concerné(s).

53 réponses

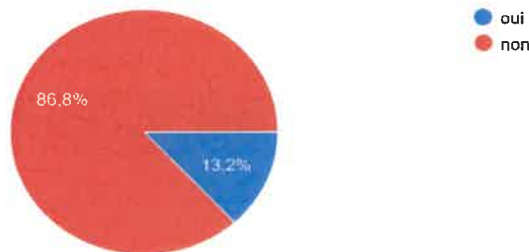


10.1 Pour quelle(s) unité(s) de prise en charge souhaitez-vous bénéficier d'une offre d'accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires ?



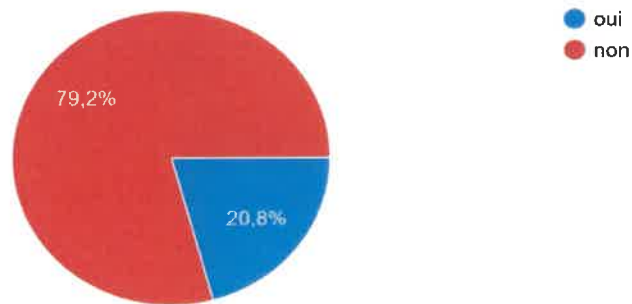
11. Dans le cas où l'accueil extrascolaire serait ouvert durant les vacances scolaires, seriez-vous intéressé à vous y investir ?

53 réponses



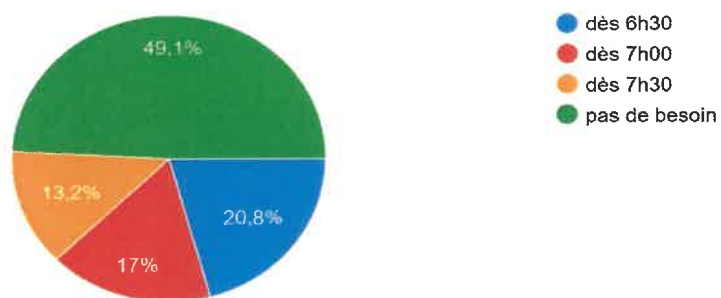
12. Avez-vous besoin d'une offre pour les devoirs surveillés payants ?

53 réponses



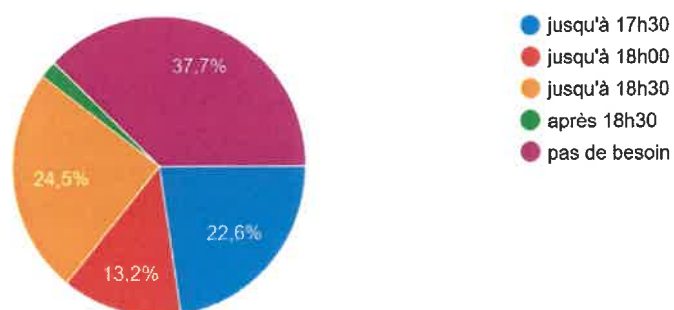
14. Sur le plan horaire, avez-vous besoin de recourir à l'accueil du matin : (une seule réponse)

53 réponses



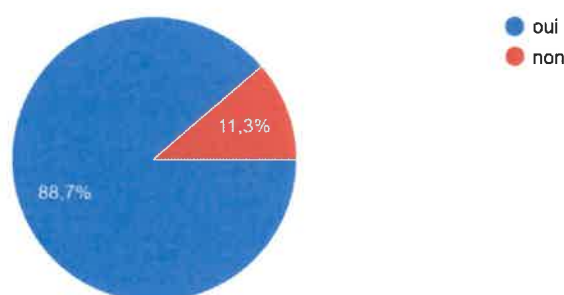
15. Sur le plan horaire, avez-vous besoin de recourir à l'accueil de l'après-midi : (une seule réponse)

53 réponses



16. Confirmeriez-vous l'inscription de votre enfant à l'accueil extrascolaire, selon les tarifs ci-dessous?

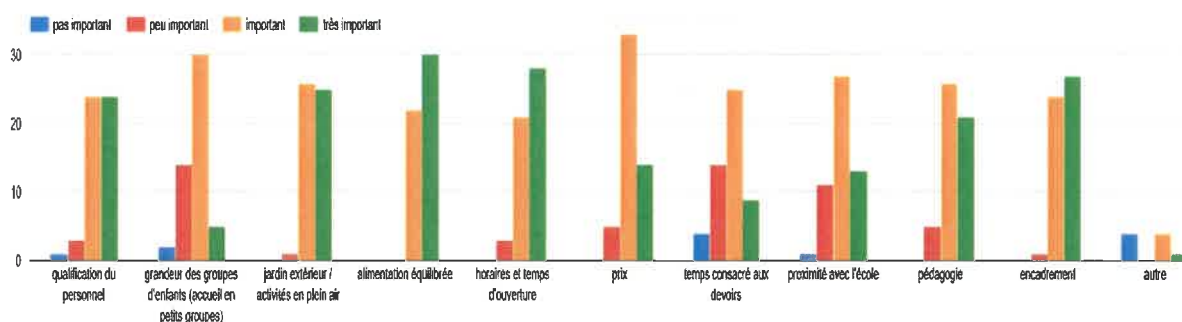
53 réponses



Critères

De gauche à droite : qualification du personnel, grandeur des groupes, jardin extérieur, alimentation équilibrée, horaires et temps d'ouverture, prix, temps consacré aux devoirs, proximité avec l'école, pédagogie, encadrement, autres.

17. Quels sont pour vous les critères les plus importants dans le choix d'une offre d'accueil extrascolaire ?



Constat

- 140 formulaires envoyés, 53 réponses reçues => 32% de participation
- Grande satisfaction des moyens de garde et de la qualité du personnel de manière général
- Depuis août 2021, nous avons augmenté de 36 nouvelles places d'accueil ce qui nous permet d'offrir actuellement 72 places sur 4 sites différents. L'équipe éducative est compétente et engagée, mais confrontée à des tâches toujours plus exigeantes.

Constat devoirs surveillés et ouverture pendant les vacances

- 79,2% des parents n'ont pas besoin de devoirs surveillés
- 56,6% des parents aimeraient une offre supplémentaire, par exemple pendant les vacances, uniquement 13,2% seraient prêts à s'y investir
- Les semaines les plus demandées sont les 2 premières et la dernière semaine des vacances d'été
- Le besoin de garde pendant les vacances concernerait selon le sondage, au maximum 30 sur 140 familles avec écoliers

Conclusion

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil communal a pris la décision suivante :

Aucune nouvelle mesure ne sera mise en place en 2023, ni devoirs surveillés, ni ouverture de l'AES pendant les vacances.

Cette décision vaut pour réponse à la pétition. Les pétitionnaires recevront une réponse officielle de la part du Conseil communal.

Conclusion finale

Le Conseil communal a pris la décision suivante :

L'année scolaire 2023-24 sera une année de consolidation des mesures mises en place depuis le début de la législature pour laisser à l'ensemble du personnel le temps de s'adapter à tous les changements entrepris dans le dicastère de l'enfance jusqu'à maintenant.

Le Conseil communal remercie les parents ayant pris le temps de répondre aux sondages. Il prend très au sérieux les besoins de la population, en particulier des familles, et il n'exclut pas une évolution des offres de garde dans les années à venir.

Merci de votre attention.

M. Stéphane Delley

Mesdames, Messieurs bonsoir,

J'ai pas mal de projets en cours que je ne peux pas encore présenter. Il y a les passerelles, la réfection des pontons. Un point de situation vous sera présenté lorsque j'aurai plus d'éléments. Concernant le service des parcs et chemins, la situation actuelle est suivie de près. L'arrivée de Rémy Gaillard a stabilisé la situation. Il s'est très bien adapté et ses trois mois d'essai ont été passés avec succès. L'arrivée des nouveaux véhicules va contribuer à améliorer la situation. L'utilisation des véhicules sera également suivie pour éviter tout incident. Je vous remercie.

Le président remercie le Conseil communal pour ses informations.

7. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Mesdames et Messieurs,

Durant l'été, plus précisément le 23 juillet, la commission financière a reçu plusieurs demandes du Conseil communal, dites demandes d'urgence. Les voici :

1. *Echange de terrain pour le futur prolongement sur la route dans le quartier du Ferrajo en direction de la grande salle. La négociation se fera de suite durant l'été.*

Trois variantes sont proposées : achat, échange et servitude.

La commission financière est favorable à la variante achat de terrain même si cela coûte à la Commune. L'échange de terrain n'est pas souhaité par rapport à la vision future de la commune, les places de parc publiques en mains communales sont utiles pour ce secteur. La variante 3 (servitude) n'est pas retenue.

2. *Entretien de la grande salle de Cheyres : travaux de réparation non budgétés dans le compte de résultats 2022. Il s'agit d'être en synergie avec les travaux de maçonnerie dans les sous-sols de la grande salle. Cela permet d'éviter les frais d'une installation de chantier si ces réparations se font en parallèle de la rénovation des sous-sols. Il s'agit du mur ouest de la grande salle où des traces de salpêtre apparaissent le long du mur intérieur sous les espaliers. Ces remontées proviennent probablement de l'extérieur car il manque une plaque d'isolation entre le terrain et le mur. Le but est d'ouvrir le pied de façade et de refaire le drainage et de rajouter une plaque d'isolation.*

Deuxièmement, il s'agit de réparer les ouvertures intérieures des portes anti panique. Cette déféctuosité est connue de belle lurette mais aucune réparation n'a été entreprise à ce jour. Lors de

l'établissement du budget 2022, ces travaux étaient inconnus. Les portes anti panique jouant un rôle sécuritaire, ils aimeraient effectuer ces travaux rapidement.

Troisièmement, il s'agit du remplacement des gonds de la porte principale extérieure de la grande salle. A ce stade, il n'est pas certain que le changement des gonds suffise. Lors des travaux, il s'agira de déterminer si le cadre est tordu. Dans ce cas la réparation coûtera plusieurs milliers de francs. L'ensemble de ces travaux avoisine les CHF 8'000.- et ne sont pas prévus dans le budget d'entretien de la salle.

Réponse de la Commission financière : pour les travaux supplémentaires à la grande salle nous donnons notre accord mais cela aurait pu être planifié. On pourrait passer ce montant supplémentaire au budget d'exploitation si celui-ci est suffisant cette année. Sinon il faut l'ajouter à l'investissement du sous-sol de la grande salle.

- 3. Information sur la situation financière de la Ferme communale : les clés de la crèche ont été remise fin juillet par la commune et l'ouverture de la crèche est prévue pour le 16 août. Le Conseil communal nous informe sur la situation financière de ce jour de la Ferme communale qu'ils sont dans le tir. La Commission financière prend note de leur information.*
- 4. Rédaction d'un cahier des charges pour la conciergerie : le Conseil communal a constaté qu'il n'y avait pas de cahier des charges en relation avec la conciergerie de la crèche d'où la demande d'en créer un par un bureau spécialisé pour un montant de CHF 8'000.- qui n'est pas au budget 2022.*

Réponse de la Commission financière : La Commission financière trouve ce montant trop élevé et voudrait des offres comparatives et ne trouve pas cet objet très urgent. Il pourra être mis au budget 2023.

- 5. Transformation de la crèche en salle de classe : désamiantage non prévu. Une étude amiante obligatoire pour l'obtention du permis de construire était prévue mais ils ne pensaient pas tomber sur des traces de ce polluant cancérigène. La présence de ces matériaux impose des travaux supplémentaires devisés à CHF 25'000.-.*

Réponse de la Commission financière : pour le désamiantage de l'ancienne crèche, nous acceptons la demande, c'est obligatoire.

Le 6 septembre, nous avons reçu une nouvelle demande, une mauvaise surprise dans la rénovation de l'ancienne crèche. Un problème de chappe pour une plus-value d'environ CHF 15'000.- TTC. Les travaux devant se faire de suite, la Commission financière a donné un avis favorable.

La Commission financière et moi-même profitons de remercier l'Administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et sa bonne collaboration. Pour la Commission financière, le Président, moi-même.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Néant.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Fabien Monney, vice-président

Néant.

Commission de bâtisse – Mme Christina Darcey, vice-présidente

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard

Bonsoir à tous,

La COMAPP s'est réunie le 21 juillet dernier.

Selon mon dernier communiqué, le Conseil communal devait choisir le bureau d'ingénieurs pour la suite de notre travail, c'est-à-dire l'établissement d'une étude de faisabilité de rénovation des petits ports.

C'est le bureau d'ingénieurs BIOL qui a été retenu.

Messieurs Maendly et Amstutz sont venus nous présenter leur projet avec 4 variantes pour le Port des Pointus qui a actuellement 64 places d'amarrage et trois variantes pour le Port du Safari qui compte 137 places d'amarrage.

Nous pouvons relever qu'ils ont réalisé une étude très détaillée et intéressante. Nous souhaitons pour l'avenir, si notre projet se réalise, offrir 3 ports avec pour chacun des services bien spécifiques pour les navigateurs.

Voilà, vous pouvez le constater les travaux avancent.

La suite c'est d'approcher les différents services cantonaux et autres et organiser une discussion avec une présentation.

Merci.

Au nom de la COMAPP, la Présidente, moi-même.

Groupe de travail pour une rencontre citoyenne - Mme Magali Chanez

Bonsoir à tous,

Je voulais juste remercier les membres du Conseil général et du Conseil communal qui étaient présents. Merci à la Jeunesse pour leur travail. Ça a été un succès pour le nombre de personnes présentes à l'apéro, c'est une première donc je pense que les gens ont encore été un peu timide dans les échanges et ce sera à rediscuter pour savoir si ça va être maintenu ou pas. La Jeunesse était contente de l'affluence et pour elle je crois qu'il y avait un intérêt à refaire cela l'année prochaine et le Conseil général devra se positionner sur cette question en début d'année prochaine.

Merci.

8. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le Président donne la parole à M. Denis Chanez.

M. Denis Chanez

Bonsoir Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

J'aimerais au nom de moi-même et Daniel Chanez, déposer un postulat concernant la relocalisation ultérieure de la déchetterie.

Lors de sa séance d'information du 14 septembre 2021, le Conseil communal de Cheyres-Châbles a exposé au Conseil général sa vision pour la législature actuelle. Cette dernière, dans la thématique des infrastructures – déchetterie présentait le dessein de trouver un nouveau site à terme pour la déchetterie sur la commune de Cheyres-Châbles. Bien que la vision n'engage en rien le Conseil général, force est de constater qu'au fil des séances le sujet vient régulièrement à l'ordre du jour sans pour autant que les aspects pratiques et la volonté de la population à ce sujet n'aient été examinés.

La déchetterie actuelle, sise sur la parcelle 5388 de 1'731 m² est adjacente à la parcelle 5389 de 897 m² elle-même propriété de la commune de Cheyres-Châbles. Lors de la précédente législature, l'ensemble routier a été optimisé pour permettre une fluidité du trafic sur cet axe par la création d'un rond-point mobilisant un investissement financier conséquent.

Le site actuel permet une régulation du trafic et un agrandissement de la déchetterie. Les problèmes de circulation peuvent être corrigés par une modification des horaires, par l'accès réparti par tranche et un agrandissement au travers de l'article n° 5389 de 897 m². La déchetterie est remise en question directement par le Conseil communal, notamment au travers du dernier Cheyres-Châbles Info.

Dès lors, nous nous interrogeons sur le bienfondé et la pertinence d'une telle démarche. Celle-ci doit être soumise non seulement au Conseil général mais la population dans son ensemble tant ce service est utilisé par toutes et tous.

Pour atteindre cet objectif, nous demandons au Conseil communal d'effectuer auprès de chaque utilisateur de la déchetterie, un sondage par courrier personnel portant sur l'emplacement actuel de la déchetterie et la nécessité ou non de la délocaliser et le manquement éventuel à cette infrastructure et la nécessité ou non de maintenir une déchetterie sur notre territoire.

Par la même occasion, le Conseil communal doit sonder les utilisateurs sur les horaires actuels et ceux souhaités. Nous appuyons notre demande sur le fait que la délocalisation de la déchetterie ne peut être motivée uniquement dans le but de réaliser un gain sur les terrains précités. Ces derniers gagneront de toute façon en valeur dans le futur et la Commune, comme son trésorier l'a souligné lors de la dernière séance du Conseil général, se porte bien.
Les signataires, Daniel Chanez et moi-même.

Le président remercie M. Denis Chanez pour ce dépôt de postulat qui sera considéré lors de la prochaine assemblée du Conseil général.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ce soir ?

Réponse négative.

Le président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

M. Patrick Pillonel

Je reviens un peu dans la zone de la déchetterie. Comment la zone artisanale d'activité comme on l'appelait dans les années 1995 à 1998, alors qu'il ne reste que trois parcelles à construire maintenant, a passé en zone village. C'est une grande question parce que à l'heure actuelle on a des tas d'activités là-bas, des gens qui chargent des camions, il y a la déchetterie, des vigneron, un serrurier et maintenant des gens, vu qu'ils sont maître et seigneur en zone village commencent à agresser ces gens qui sont là depuis l'activité du début. On parle de vigneron qui sont là depuis 1995-2000 et maintenant ça devient un climat un peu détestable. De toute façon sur ces trois parcelles, il y aura que du locatif, donc on aura 25-30 ménages qui seront là-bas et qui vont s'attaquer à nos activités locales. Je trouve cela absolument inadmissible. Alors comment l'exécutif a pris cette décision ? Vous avez sûrement fait juste mais sans passer par le Conseil général ou autre. J'attends vraiment une réponse parce que ça va devenir compliquer ces deux trois prochaines années. Merci.

M. Fabien Monney, Syndic prend note.

Le président donne la parole à Mme Laetitia Häggeli.

Mme Laetitia Häggeli

Bonsoir à toutes et à tous,

Merci Christina d'avoir présenté les résultats de ces études. Je pense que par rapport à la crèche je suis parfaitement satisfaite de ces résultats, on est vraiment dans le tir avec cette nouvelle crèche.

Par contre, par rapport à l'accueil extrascolaire, il y a différents points qui m'ont quand-même un peu marquée notamment le fait qu'il y a quand-même le 60 % des personnes questionnées qui ont un besoin réel, ces citoyens qui nous ont élus, qu'on représente, qui ont un besoin d'ouverture plus large. Donc, on voit dans les critères analysés que les horaires d'ouverture étaient vraiment le point important. A mon avis, il ne faut pas qu'on perde de vue que ces personnes-là, ce n'est pas forcément une question de confort mais aussi une nécessité. Il y a des couples qui n'ont pas le choix de travailler et qui ont peut-être un besoin justement de pouvoir placer leurs enfants hors vacances, pas par plaisir mais uniquement par nécessité. C'était pour le premier point au niveau de l'accueil pendant les vacances.

Pour les devoirs surveillés, j'ai remarqué que les chiffres n'étaient en effet pas très hauts, que 20 %. J'aurais aimé savoir déjà combien d'élèves ça représente et si ça représente à peu près une dizaine d'élèves, j'imagine que c'est une opération blanche vu qu'au final ce sont les parents qui financent ça. Ça demande juste de la mise en place, je suis consciente, je ne minimise pas le travail que ça demande mais pourquoi ne pas équilibrer les choses en disant d'un côté on a des élèves qui ont besoin d'aide et de l'autre côté on a pleins d'étudiants dans la commune qui cherchent des jobs étudiants, pourquoi pas dire éventuellement : on proposerait deux, trois soirs par semaine qu'un étudiant soit à disposition des enfants qui en ont besoin. Je pense vraiment que c'est une demande qui est faite de la part de nos citoyens et qu'on doit prendre en compte. Merci.

Le président donne la parole à Mme Christina Darcey.

Mme Christina Darcey

Merci pour la question, je m'attendais à ce que ça ne passe pas forcément très bien chez certains. C'est vrai que ce n'est pas ce que vous espériez entendre, effectivement je le vois bien. Comme je l'ai dit, le Conseil communal prend très au sérieux les besoins des habitants de la commune et en particulier les familles. On comprend et on voit très bien le besoin de placer les enfants pendant les vacances. C'est vrai que la plupart des parents n'ont pas de vacances comme les enfants qui vont à l'école. C'est tout à fait juste et je te donne raison pour ce que tu as dit.

Simplement, nous avons mis en place beaucoup de mesures depuis le début de la législature et nous avons donné une priorité à l'accueil, c'est-à-dire que nous avons augmenté de 36 places l'AES parce que nous ne voulions pas refuser les enfants inscrits et que nous n'aurions pas pu accueillir sans avoir mis en place le pavillon et le reste. Donc nous avons dit, la première priorité c'est déjà que les parents puissent placer les enfants pendant la période scolaire. Parce que c'est quand-même la majorité de l'année la période scolaire. Maintenant c'est clair que ça implique pour le personnel un grand changement avec 36 enfants de plus. Je ne dois pas vous expliquer ce que c'est.

Ensuite, à la crèche, nous avons aussi augmenté de 14 places cette année et là aussi nous avons dû doubler le personnel et ça paraît peut-être pour beaucoup de gens facile mais non, ça implique en fait toute une organisation derrière. Tu as plus d'enfants, donc plus de dossiers et d'échanges, de contacts et d'entretien avec les parents et ainsi de suite. Notre administration communale arrive aussi actuellement à un point où elle doit pouvoir se consolider parce qu'il y a eu beaucoup depuis l'année passée. Nous voulons prendre soin de notre administration communale et de notre personnel, de l'AES, de la crèche qui ont vraiment donné sans compter ces derniers temps et nous ne voulons pas arriver à un point où il y aurait de l'épuisement et de la démotivation. Ça, c'est la réflexion qu'on a fait dans le Conseil communal. Personnellement j'aurais vu une année de test pour commencer par rapport à ces vacances, par exemple deux semaines en été pour voir l'intérêt, le minimum d'inscription aussi, mais le Conseil communal a préféré vraiment que maintenant on attende une année. On reste sur ce qu'on a et on consolide. Après, on n'exclut pas d'élargir l'offre dans la commune.

Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

Oui.

Le président donne la parole à M. Patrick Castioni.

M. Patrick Castioni

Notre intervention concerne la base de départ feu dont le maintien va être réévalué dans 5 ans. Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2021, Monsieur Ludovic Sauteur a posé la question au Conseil communal si la stratégie allait dans le sens de soutenir le maintien de la base de départ ou si une autre stratégie avait été ouverte. Le Conseil communal a indiqué qu'il était tout autant surpris de la situation, mais a formulé la remarque suivante : « Pour le moment, nous allons de l'avant avec ces données-là et puis il y a d'autres bases comme Cugy, Montets, où on ne sait pas si l'une remplacera l'autre ».

Si nous pouvons concevoir qu'il est difficile pour le Conseil communal d'avoir des informations plus précises et que l'avenir de la base de départ ne dépend pas que de lui, sa réponse ne donne pas d'indications sur sa vision personnelle concernant ce dossier.

Cependant, nous tenons à saluer le travail accompli par le Conseil communal et le remercions pour son engagement, notamment pour :

- La prise d'une position clé dans l'ADIS par Monsieur le Syndic qui permet certainement d'influencer positivement l'avenir de notre base de départ ;*
- Le projet de création d'un plan pour les crues qui facilitera le travail des intervenants à tous les niveaux.*

Ceci pour n'en citer que deux.

En relation avec ce dossier, nous soulevons deux questions de clarification :

- 1. Est-ce que le fait d'être locataire du bâtiment est la raison pourquoi notre base va être réévaluée dans 5 ans ?*

2. *Le Conseil communal, dans sa vision personnelle, soutient-il le maintien de la base de départ dans notre commune ?*

Les signataires, MM. Raphaël Balestra, Sébastien Cantova, Mme Nadia Muller et moi-même.

M. Fabien Monney, Syndic prend note et une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

Le président donne la parole à Mme Janine Grandgirard.

Mme Janine Grandgirard

J'aimerais vous donner une information sur le groupe Ensemble.

Comme vous le savez, le groupe Ensemble a deux chefs de liste, Yves Chanez et moi-même. Lors de la séance d'information du 15 septembre dernier, Yves a émis le vœu de se retirer de son rôle de chef de groupe mais il reste toujours Conseiller général et membre de notre groupe. Je le remercie pour son engagement durant ces années comme chef de liste. Partager ce poste m'a beaucoup apporté. Maintenant, tu auras plus de temps à consacrer à ta famille, à tes hobbies. Pour l'avenir c'est Nicolas Riedo qui reprendra ce poste et je le remercie.

J'ai juste aussi deux remarques pour le Conseil communal.

Pour les bornes de recharge de voitures électriques : est-ce qu'on aurait la possibilité de les modifier pour installer des prises de recharge pour les vélos électriques ? Beaucoup de gens utilisent des vélos électriques durant l'été. J'étais au Tessin et il y a des nombreuses bornes de recharges.

L'autre remarque c'est la possibilité de laisser les toilettes ouvertes durant l'hiver à la Sarcelle, c'est-à-dire les toilettes handicapées parce qu'il y a tout le temps du monde toute l'année, qui se promène et qui pique-nique et je trouve utile de laisser une toilette publique ouverte.

Le président informe que le Conseil communal a pris note.

Le président donne la parole à M. Alexandre Demierre.

M. Alexandre Demierre

J'ai une question pour Christian Cornioley. Tu nous as présenté les mesures d'économie d'énergie OSTRAL, je ne connaissais pas du tout. Juste donc, rassure-moi, pour l'hiver des mesures vont être prises ? Tu disais patience... ?

M. Christian Cornioley

Je dirais oui mais dans un exercice tel qu'OSTRAL, il y a déjà tout le côté prévention, anticipation, mesures relativement simples, après le job c'est pouvoir anticiper et se préparer mais à un moment donné il faut qu'on suive les directives qu'on reçoit du canton et de la préfecture ou de la région. Il faudra faire preuve d'agilité. Aujourd'hui malheureusement, on n'a pas encore défini des mesures très exhaustives. Quand on sentira les choses arriver on pourra définir par exemple les températures intérieures, définir ce genre de choses. Comme je l'ai expliqué, l'éclairage public qui est un gros consommateur, la démarche sans plan directeur c'est compliqué. On a plus de 300 points lumineux, il faut aller sur chaque point. Donc oui, l'objectif c'est ça, c'est qu'à un moment donné c'est de suivre le marché et sentir les événements mais généralement comme je l'ai dit il y a des ordonnances. C'est comme pour le COVID, c'est extrêmement bien organisé, cellules de crise cantonales qui se mettent en place. Pour moi c'était aussi l'idée de pouvoir vous parler avant la période hivernale mais le jour J vous serez les premiers avertis des mesures très concrètes mais je pense qu'il faut qu'on crée des relations avec les autorités et montrer l'exemple. Je n'ai pas d'autres réponse pour l'instant car je n'ai pas la liste exhaustive encore sous les yeux.

M. Alexandre Demierre

Merci. Juste encore une petite question supplémentaire concernant les points lumineux, je relaye ici une question de la part de citoyens notamment dans le voisinage. En fait certains points lumineux sont considérés par certaines personnes comme complètement inutiles et qui pourraient facilement être débranchés.

M. Christian Cornioley

J'en rêve la nuit... mais le problème c'est de nouveau, où on est aligné sur le Conseil communal c'est de ne pas faire des « mesurette », il nous faut un plan directeur et dans ce plan directeur si vous lisez les objectifs, c'est très clair : c'est analyser la situation, c'est des plans d'action concrets, c'est le calcul, dire oui ou pas car on en a déjà discuté en arrivant ici, je voulais faire des investissements à CHF 500'000.- pour changer tous ces points lumineux mais il faut une logique. Il faut prendre de la hauteur et maintenant c'est l'opportunité des situations de crise, c'est de marquer les services d'éclairage : est-ce qu'on veut mettre des éclairages dynamiques ? des points lumineux modernes c'est CHF 3'700.- le point lumineux, il y a une carte sms dans le point lumineux donc depuis la centrale vous pouvez piloter votre point lumineux. Est-ce qu'on veut aller dans cette direction ou pas ? Donc je m'interroge à ce sujet mais ça passe sur lesquels il faut laisser allumer, lesquels il faut réduire et derrière, il faut être conscient qu'il y a un sentiment d'insécurité. Il faut vraiment avoir une vision globale afin d'éviter les petites « mesurette ». Mais aujourd'hui on paie cash et cher le fait qu'on a un parc de plus de 300 points avec du sodium, différentes technologies de LED, etc... pour la petite histoire les renclanchements et déclanchements de LED n'est pas simple, c'est juste affolant et après il faut poser des boîtiers pour rendre le luminaire intelligent mais on reviendra là-dessus et on communiquera. C'est vraiment le plan directeur, on me l'a annoncé pour la fin de l'année, je croise les doigts pour qu'on ait quelque chose pour qu'après on puisse aller étape par étape et de l'avant par rapport à ça. Merci.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ?

Le président donne la parole à M. Bernard Pillonel.

M. Bernard Pillonel

Merci et rebonsoir,

Lors de ma balade de dimanche, j'étais assez surpris de voir un si gros dégât au bord du lac des castors. On en a parlé tout à l'heure. Il a même été sur les nouvelles plantations. Il y a carrément un carnage au niveau des dégâts des castors. Lors des premiers dégâts qui ont été faits il y a deux ou trois ans en arrière, il y a une protection qui s'est mise autour des arbres restant avec du treillis. Ça c'est assez efficace alors je ne sais pas si c'est la commune qui s'en est occupée ou pas mais je pense que c'est vraiment important de sauver ces arbres au bord du lac parce qu'on a vraiment un problème d'érosion des berges et si les arbres sont morts et bien je pense que ça ne va pas aller long pour que le lac reprenne ses droits. Ma demande est une demande assez urgente de s'occuper de ce problème et de savoir si la première fois c'était la commune ou la Grande-Cariçaie qui l'a fait.

M. Stéphane Delley

Je vais regarder cela mais il me semble que c'est la Grande-Cariçaie qui s'était occupée de ça. Dans le cas contraire, on va regarder ça. Effectivement, je suis aussi passé aujourd'hui et il y a du dégât donc on va s'en occuper.

M. Bernard Pillonel

Merci. Petite réflexion, aujourd'hui on parle d'économie d'électricité et j'ai été visiter la crèche et les appartements et j'ai été quand-même assez surpris de voir deux appartements qui ont des fenêtres qui donnent contre un mur avec des velux très petits et une salle de bains borgne. Alors, aujourd'hui quand on parle d'économie d'énergie et que je vois ce qu'on fait dans des immeubles neufs, ça me laisse très songeur. Merci.

Le président donne la parole à M. Dylan Fontana.

M. Dylan Fontana

Est-ce qu'il est prévu de mettre en place un passage piéton au rond-point à Cheyres direction Estavayer ?

M. Christian Cornioley

Non. Dans le cadre du projet, ça avait été demandé dans l'avant-projet et puis je ne sais plus le terme technique mais on a des zones d'attente, on s'imagine il y a vraiment les arrêts et la niche au milieu, mais il

n'y aura pas de passages piétons, on n'a pas eu l'autorisation de le mettre parce qu'on a déjà beaucoup trop de traversées sur la route cantonale. Ils appellent ça un passage protégé sauf erreur.

Le président donne la parole à Mme Magali Chanez.

Mme Magali Chanez

Je relaye juste une question de citoyen au sujet du camp de ski. L'année passée des moniteurs de l'école suisse de ski ont été engagés pour donner des cours aux enfants afin de pouvoir maintenir le camp malgré la problématique du Covid et là il y a des personnes de la commune qui occupait le rôle de moniteur avant la pandémie qui n'ont apparemment pas encore été informées de l'organisation prévue pour le camp qui aura lieu début janvier. Donc ma question : est-ce qu'il y a une décision qui a été prise par rapport à ça pour que les personnes concernées puissent être au courant ?

Mme Christina Darcey

Merci pour la question. Effectivement, nous avons reçu de la direction de l'école cette semaine le calcul, nous avons demandé que nous puissions recevoir les chiffres par rapport au coût et il s'avère qu'avec des moniteurs sur place nous avons des coûts de CHF 5'000.- de moins pour le camp de ski qu'avec des moniteurs d'ici. Par contre, nous sommes aussi conscients que l'argent n'est pas tout et nous sommes conscients que certaines personnes ici, les habitants, ont fait un brevet jeunesse et sport exprès pour pouvoir accompagner le camp de ski. Nous recevons des subventions de jeunesse et sports pour chaque moniteur qui a le brevet et nous sommes en train de réfléchir, je n'ai pas encore eu le temps de présenter ça au Conseil communal donc il n'y a encore aucune décision de prise mais nous allons réfléchir pour faire un mixte l'année prochaine entre les moniteurs qui ont la formation jeunesse et sport ici et les moniteurs sur place. Nous sommes en train d'y réfléchir comme je l'ai dit mais ce n'est pas encore décidé mais simplement nous pensons que ce serait quand même intéressant de pouvoir reprendre les moniteurs d'ici aussi. Après nous avons aussi su que les enfants étaient très heureux avec les moniteurs sur place car ce sont des jeunes qui ont l'habitude et à qui aussi ont peu donné de plus grands groupes, des enfants qui avaient appris beaucoup avec ces gens qui sont forts en ski. Ce sont des éléments que nous devons étudier avant de prendre une décision. Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

Mme Magali Chanez

Oui, mais pour des raisons organisationnelles pour les personnes qui ont potentiellement bloqué cette date, il ne faut trop tarder à donner des nouvelles car le délai devient court.

Le président donne la parole à Mme Nadia Müller.

Mme Nadia Müller

J'avais pris la parole la dernière fois concernant ces chemins qui relient Bonnefontaine. Je suis repassée et effectivement les barrières ont été refaites mais il n'y a pas de barrière double « garde-corps », je ne sais pas si tu vois ce que je veux dire, la barrière principale est à hauteur d'adulte et il faudrait en mettre une double à la hauteur d'enfants pour éviter que les enfants ne passent dessous. Tu m'as dit que ça avait été refait mais est-ce que tu avais bien compris ma demande ?

M. Stéphane Delley

Les barrières ont effectivement été refaites. Après pour les enfants, tout n'a pas été pensé mais je peux reprendre ça pour rajouter une barrière.

Le président donne la parole à M. Sébastien Cantova.

M. Sébastien Cantova

Christian, merci pour ta convocation pour l'avenir du centre du village, quelle est la suite du projet ?

M. Christian Cornioley

Au niveau des aménagements, je parle des routes pas du réservoir mais c'est un projet qui va arriver à CHF 900'000.-, on va prendre un peu de hauteur pour regarder ce qui se passe dans les deux villages. Donc on a en priorité le chemin Pré-de-la-Vigne. Vous avez voté l'avant-projet et on arrive, on a reçu les appels d'offres et on est en train de consolider. Je vais revenir assez rapidement, soit fin d'année, soit l'année prochaine avec ce crédit d'engagement. Je rappelle le chemin Pré-de-la-Vigne c'est environ entre CHF 600'000.- et 700'000.- d'investissement, on a déjà eu trois coupures d'eau, etc, il y a de l'urgence pour le Conseil et moi-même, une des priorités si on reprend la vision indiquée, on a aussi régulièrement des réclamations avec ce virage des Pointus mais c'est vraiment l'axe, je dirais avec le virage des Pointus jusqu'au stade. Après, si on met tout ça dans un calendrier, je ne suis pas sûr qu'on puisse voir dans cette législature une zone centre village. En plus, on sait que ça fait débat, il y a des « oui », il y a des « non », petite histoire aussi intéressante la zone 30 de Cheyres, je dois lever 3 oppositions, les gens ont contestés, ils ne veulent pas déplacer leur haie. On voit de nouveau que ce n'est pas si simple. Quand on est dans le collectif et qu'on doit faire un effort personnel de sa petite haie et de son petit confort, c'est aussi compliqué par rapport à ça. Je reste convaincu qu'il y a un besoin, je reste convaincu que le Conseil en est conscient mais par contre j'arrive aussi à écouter ce que mes collègues de Châbles ici disent autour de la table, attention il y a quand même deux ou trois endroits assez rapides à intervenir sur le village de Châbles où la sécurité est précaire, je parle du passage pour piétons, le jour où il y a un accident et que ce passage est non conforme on porte aussi tous une responsabilité dans cette salle. L'idée c'est vraiment d'essayer de remettre sur Châbles des priorités en termes d'urgence mais pour moi ça doit vivre, on l'a vu avec l'évolution, je pense que si j'avance un chiffre, mais ça n'engage que moi pas le Conseil, mais je croise les doigts ici que dans les cinq prochaines années on puisse voir quelque chose. Mais de nouveau, il faudra convaincre les autorités ici parce que je pense qu'aujourd'hui le projet n'est pas forcément frais pour venir, autrement je risque une non entrée en matière ! Après vous devez aussi écouter la population, on est des élus, on est portés, il faut aussi écouter ce que j'entends quand je vais boire le café : ça en est où les voitures, plus de monde ? Les chiffres sont là donc j'espère fortement une fois que ça se réalise, je crois que ce sera pour le bien de tout le monde mais je vois aussi la vraie difficulté sur Cheyres à mettre trois petites zones et on voit vraiment cette difficulté où on change vraiment le quotidien des gens : c'est une nouvelle interdiction, c'est compliqué à porter. Par ordre de grandeur, on est plutôt au nord de cette législature parce qu'avec mes collègues on a fait un plan, on a cette vision et on arrive quand même à voir et je pense que ça viendra et au niveau cantonal, les choses viennent déjà, on parle là de « zone » mais on voit des limitations aussi dans les grandes villes et je pense que c'est quelque chose qu'on ne pourra pas écarter de manière indéterminée.

Le président donne la parole à Mme Laetitia Hänggeli.

Mme Laetitia Hänggeli

Encore juste peut-être une petite remarque concernant l'entretien du chemin entre la place de jeux et la gare. En étant passé, j'ai remarqué que les escaliers sont pleins de gravier, c'est dangereux, ça glisse et à une époque, il y avait une barrière sur le chemin en plein gravier et j'aimerais savoir s'il est prévu d'en reposer une prochainement parce qu'elle a été enlevée et pas remise.

M. Stéphane Delley

Non c'est n'est pas prévu mais je prends note et je vais regarder avec le responsable parcs et chemins et on va faire quelque chose.

M. Christian Cornioley

Par contre je me permets de compléter car je suis co-responsable du fait qu'on n'a pas avancé. Si vous prenez le plan d'investissement depuis des années, depuis que je suis au Conseil, on en parle de ce chemin, on reporte, on reporte... Mais en fait ce n'est pas qu'on ne veut pas le faire c'est simplement qu'aujourd'hui, il y a deux, trois idées et vous verrez avec le concept des parkings où on se pose vraiment la question si on ne doit pas couper un bout du talus pour imaginer des places P+R. De nouveau, je parle pour la Commission financière, des rentrées d'argent, mais aujourd'hui des voitures stationnent dans la montée, on a quatre à cinq voitures et c'est vrai qu'on a pas mal de discussion avec Fabien, on emploie un peu cette montée et si qu'on devrait casser la motte et faire 20 places P+R, regarder avec les CFF si c'est ok ou pas. Il y a dans notre stratégie, je ne parle pas de l'entretien qui doit se faire, on voit quand il pleut, il y a les arbres, etc, mais

c'est vrai que ce serait dommage maintenant d'investir CHF 100'000.- pour que derrière dans deux ans... mais il faut que pour nous la pièce tombe et je trouve que l'idée elle est là. Il y a aussi des idées ingénieuses de monter des buildings mais ça je ne sais pas si ça se verra là-bas mais en tout cas je dirais assez rapidement. Mais j'invite tout le monde, on a un magnifique chemin le long de la route, je répète ce chemin, on ne pourra pas descendre avec les trottinettes et les poussettes, on devra quand-même faire le tour par la route chemin de la Gare par rapport à ça, mais voilà un petit complément pourquoi ça n'avance pas, ce n'est pas qu'on ne veut pas mais derrière on est ambitieux.

M. Ludovic Sauter, président.

*La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance.
J'invite celles et ceux qui le désirent à partager une verrée juste à côté.*

Il clôt la séance à 22h10.

Le président
Ludovic Sauter



Pour le bureau du Conseil général



La secrétaire
Stéphanie Ghalouni



Cheyres, le 10 octobre 2022

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 5 décembre 2022 à 20 heures à Cheyres.